



**HAL**  
open science

# D'HERBLAY À LA GUADELOUPE Grandes fortunes et petits meurtres au XVIIe siècle

Jean-Pierre Chevalier, Martine Picrel

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Chevalier, Martine Picrel. D'HERBLAY À LA GUADELOUPE Grandes fortunes et petits meurtres au XVIIe siècle. Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 2021, pp.5-48. hal-03498021

**HAL Id: hal-03498021**

**<https://hal.science/hal-03498021v1>**

Submitted on 20 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### **Manuscrit d'un article paru :**

Jean-Pierre Chevalier, Martine Picrel, « D'Herblay à la Guadeloupe. Grandes fortunes et petits meurtres au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, tome CIII, 2021, p. 5-48.

<https://www.societe-historique-pontoise.fr/>

## **D'HERBLAY À LA GUADELOUPE Grandes fortunes et petits meurtres au XVII<sup>e</sup> siècle**

Par Jean-Pierre Chevalier & Martine Picrel

Au soir du Mardi-Gras de l'an 1667, une bande d'Herblaysiens, avec à leur tête Ambroise Gervaise, violente, rosse et laisse pour mort le curé d'Herblay, Thomas Le Petit.

À la suite de quoi les assaillants sont poursuivis au nom de la justice royale par le bailli de Montmorency. Ambroise Gervaise est condamné à faire amende honorable, à demander pardon à « Dieu, au Roy, à justice et au complainant avec défense de récidiver. [...] À peine de la vie, et de 600 livres d'intérêt civil, autant d'amende par moitié envers le Roy et moitié envers l'église d'Herblay solidairement et par « corps et aux dépens ».

Ambroise Gervaise était le fils du closier du château d'Herblay, le premier valet de Madeleine Houël, seigneur d'une partie d'Herblay.

*Qu'est devenu le dénommé Ambroise Gervaise ?* En réponse à cette énigme proposée par le président de l'*Association Regards sur Herblay*, nous nous sommes posé aussi d'autres questions. Pourquoi cette violente attaque du curé par une bande de villageois ? Que lui reproche-t-on ? Les Houël, seigneurs d'Herblay, en sont-ils informés, complices ou commanditaires de cette attaque ?

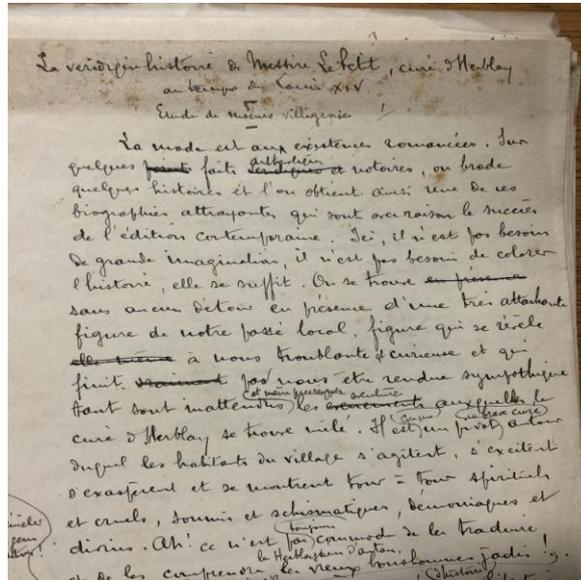
Des historiens locaux rapportent cet événement, du type fait divers. Léon Janrot<sup>1</sup>, le premier à en parler, s'appuyait sur les Archives Nationales pour son livre *Le village d'autrefois, Herblay*, un ouvrage qui fait toujours référence. Sa lecture nous a d'abord conduits aux Archives départementales du Val-d'Oise où existe un fond à son nom. Ses papiers personnels montrent qu'il préparait un article consacré au curé Le Petit, personnage au fort caractère qui multipliait les procès pour des questions de redevances. À deux reprises des villageois, conduits par des proches du seigneur laïque, ont rossé ledit curé. Le meneur de la seconde bastonnade, quasi mortelle, Ambroise Gervaise, bien que con-

---

<sup>1</sup> L. Janrot (1879-1956), sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, résidait au chalet Bon accueil, avenue de Bellevue à Herblay.

damné, échappa à sa sanction en se réfugiant à la Guadeloupe. D'où cette autre question : y avait-il alors des liens entre Herblay et cette île ?

Insérer ici document 1. *Projet manuscrit de l'article de Léon Janrot : La véridique histoire de Messire Le Petit, curé d'Herblay.* (A.D.V.O., 3J20 et 21, cl. J.-P. Chevalier).



Pour ses travaux, Léon Janrot avait recopié à la main les documents consultés à la Bibliothèque Nationale. À notre tour nous y avons lu et pris copie des faits relatés dans des mémoires judiciaires imprimés, appelés *factums*, produits pour attaquer ou se défendre en justice. Aux Archives Nationales, nous avons consulté des registres notariés. Aux Archives départementales de Guadeloupe, à celles du Val-d'Oise et aux archives communales d'Herblay, nous avons pu accéder à des registres paroissiaux, aux lettres de Madeleine Houël à ses fils alors en Guadeloupe, à des copies des recensements fiscaux (« rolles ») effectués en Guadeloupe en 1664 et 1671. Nous avons tenu compte des relations de voyage de cette époque et des travaux des historiens sur la Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle.

Notre étude s'articule en trois étapes : Herblay avant le Mardi gras 1667 au cours duquel Ambroise Gervaise conduit la bande qui va rosser le curé Thomas Le Petit, puis la Guadeloupe au temps où un Ambroise Gervaise y est recensé, enfin nous nous sommes interrogés sur le devenir d'Ambroise Gervaise.

## 1. Herblay au temps du curé Le Petit et de Madeleine Houel

De ce village, nous avons un aperçu d'une société divisée dont les différents acteurs, paysans, nobles, prêtres... font preuve de rouerie, de malversations, d'une violence qui peut aller du procès à la tentative d'assassinat.

## 1.1. Un village proche de Paris sur la route de la Normandie

Situé sur les rives de la Seine, entre Paris et la côte normande, Herblay est au XVII<sup>e</sup> siècle un village d'agriculteurs. Parmi les familles qui y vivent, nombreuses sont celles qui disposent de quelques arpents de vigne dont on retrouve encore actuellement des toponymes sur le plateau (*les petites vignes*) et plus encore sur le coteau exposé au sud.

### La vigne et le blé, le plâtre et la pierre

« On assure qu'il y a encore actuellement en cette seule Paroisse plus de 300 feux.

Le territoire est vaste, il s'étend du côté du couchant à gauche jusqu'à un quart de lieue de Conflans-Sainte Honorine, et d'un autre côté jusqu'à un demi quart de lieue de Saint Ouen-l'Aumône. Il s'y trouve beaucoup de terres sablonneuses hors d'état de rien produire et fort peu de terres à froment. Le vin dans les bonnes années gardé en vieux, peut passer pour du vin de Bourgogne. Le meilleur de Conflans, dont les habitans possèdent une partie du canton de vignes appelé Gaillon audit territoire, est vin d'Erblay. Une preuve que les habitans de ce village ont été curieux de passer pour vigneron, est un écusson qui se voit dans l'Eglise du lieu sur une pierre qui supportoit apparemment autre-fois une statue de S. Vincent, lequel y est encore spécialement honoré. Cet écusson est chargé en chef d'un raisin de sable [noir] à deux feuilles de sinople [vert], et a en pointe deux serpettes de sable [noires] posées en pal [*en bandes verticales*].

On tire d'Erblay beaucoup de plâtre qu'on voiture par eau à Compiègne, à Rouen et ailleurs. Il y a aussi une carrière de belle pierre le long des prez assez près du bord de la Seine. C'est d'elle qu'on a tiré la pierre pour bâtir en 1739, à Paris, la fontaine de la rue de Grenelle au faubourg S. Germain des Prez et le portail de l'Eglise de Saint Louis de Versailles, commencé en 1743. Quoique pierre d'Erblay, on l'appelle pierre de Conflans, parce que le sieur Nicolas le Noir, Lorrain, Architecte, qui l'a faite tirer, demeure à Conflans ».

*Abbé Jean Lebeuf, 1754-1758, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris<sup>2</sup>.*

Insérer ici document 2. *Statue de saint Vincent, patron des vigneron dans l'église d'Herblay* (Cl. M. Ceol-Bazille).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les nombreux conflits entre le curé d'Herblay et le couvent de Saint-Denis pour le partage de la dîme font référence à du blé méteil, au vin et à des agneaux. En 1781, le plan d'intendance y recense 1 615 arpents de terres labourables et signale des moulins sur le plateau. Il fait apparaître en vert les espaces inondables des îles et bords de Seine : ce sont 53 arpents de prés communaux dont les revenus sont violemment disputés. La vigne occupe 657 arpents<sup>3</sup> et assure une relative indépendance à des petits paysans. Le vin produit, appelé piccolo<sup>4</sup>, sorte de ginglet, est destiné à la consommation locale ou

<sup>2</sup> J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, vol.2, p. 82, édit. 1883.

<sup>3</sup> Tableau « Autres résultats » du plan d'intendance.

<sup>4</sup> Le piccolo, terme familier en usage au XVII<sup>e</sup> désigne le vin léger produit sur les coteaux autour de Paris.

exporté par le biais de la Seine, comme le rappelle la *Rue du port aux vins*. D'autres activités sont exercées par les Herblaysiens, aux carrières, au charroi, au halage<sup>5</sup>. On y rencontre aussi un passeur pour atteindre la rive gauche de la Seine, et des pêcheurs<sup>6</sup>. Certains logent des mousquetaires du roi, ce qui leur apporte un complément de revenu ; cette petite troupe de cadets de noblesse fréquente l'église du village et a noué des liens avec les habitants. Des Herblaysiennes sont aussi nourrices, comme en attestent tristement les nombreuses inhumations « *d'enfants de Paris* », sans autre précision, enregistrées dans les registres paroissiaux. Des marchands de Rouen, de Paris ou d'Argenteuil assistent parfois à la messe lors de leur passage<sup>7</sup>. Herblay se trouve en effet sur les routes qui, par Saint-Denis ou par Argenteuil, relient Paris à la Normandie via Pontoise. Une partie de ce petit monde fréquente le cabaret *Aux armes du Dauphin*.

Insérer ici document 3. *Plan d'intendance d'Herblay* daté de 1781. On y observe en jaune l'importance des vignes. (A.D.V.O., C2/5).

[http://archives.valdoise.fr/ark:/18127/vta5202670166dbf/dao/0/idsearch:RECH\\_ad37b7ccd5e170d4e61e3563a01231ec#id:1212691560?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2483.484,-3371.785&zoom=16&rotation=0.000](http://archives.valdoise.fr/ark:/18127/vta5202670166dbf/dao/0/idsearch:RECH_ad37b7ccd5e170d4e61e3563a01231ec#id:1212691560?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2483.484,-3371.785&zoom=16&rotation=0.000)

[https://www.valdoise.fr/uploads/Image/ea/6194\\_481\\_Plan-d-intendance-Herblay.jpg](https://www.valdoise.fr/uploads/Image/ea/6194_481_Plan-d-intendance-Herblay.jpg)

Dans la famille Gervaise, l'aïeul, Michel (1571-1653) est vigneron. L'un de ses enfants, né en 1605, est aussi prénommé Michel. Un autre, Louis, né en 1607, est le premier valet du château de Madeleine Houël et de son nouveau mari Jean Bochart de Champigny, septième du nom. Les deux frères Michel et Louis Gervaise donnent tous les deux le même prénom, Ambroise, à l'un de leurs fils, nés à dix ans d'intervalle.<sup>8</sup> Les Gervaise sont des proches serviteurs du seigneur d'Herblay, qui a château et domesticité<sup>9</sup>. Louis exerce la fonction de procureur fiscal du seigneur de Champigny. Dans la justice de l'Ancien Régime, le procureur fiscal représentait à la fois le seigneur et les particuliers, et il lui appartenait de requérir les informations et de porter plainte sur les faits dont il était informé. Il agissait auprès du bailli, détenteur de pouvoirs judiciaires et exécutifs. Ses actes étaient lourdement taxés pour les justiciables. C'était donc un personnage proche du seigneur d'Herblay et du bailli de Montmorency en charge de la justice royale.

---

<sup>5</sup> *Ordonnance du Bureau des finances concernant les particuliers des villages de Certrouville, la Freste, Herbelay, Conflans-sainte-Honorine qui ont encombré par des constructions ou des plantations les bords de la Seine*, FRBnF 33743518.

<sup>6</sup> G. Forget, *Herblay*, p. 35.

<sup>7</sup> *Factum pour Maistre Thomas le Petit*, FRBnF36737926.

<sup>8</sup> Archives communales d'Herblay. Merci à Mathilde Ceol-Bazile, archiviste, pour son aide.

<sup>9</sup> L'inventaire de son mobilier rédigé par Madeleine à l'occasion de son second mariage indique : sa chambre, son cabinet, son arrière-cabinet, la chambre de M. d'Herblay, une chambre pour un cuisinier, une chambre pour deux serviteurs et une autre pour deux servantes, Archives nationales MC/ET/LXXXV/184). Une chapelle est aussi signalée dans les factums de Le Petit.

**Trois seigneurs à Herblay**  
**Le Chapitre de Paris, l'Abbaye de Saint-Denis et le seigneur laïque**

« Il y a à Erblay trois Seigneurs, tous hauts, moyens et bas Justiciers chacun dans son canton. Le Chapitre de Paris est seul Seigneur de l'Eglise. A lui seul appartiennent tous les droits honorifiques, comme prières nominales au prône, etc. Ses Officiers seuls président quand ils se présentent aux Assemblées de Communauté qui se tiennent sous le porche de l'Eglise, même au ban des vendanges. Il y a eu un Arrêt du Grand Conseil là-dessus le 31 Décembre 1677 contre l'Abbaye de Saint Denis. Il faut voir aussi celui du Parlement du 9 Décembre 1750 contre Madame de Boisseret, Dame d'Erblay en partie ».

*Abbé Jean Lebeuf*<sup>10</sup>

Le fief de Théméricourt est rattaché à celui d'Herblay depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, nous dit Gilbert Forget<sup>11</sup> s'appuyant sur le *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*. La Dame d'Herblay, fille de Marie le Prévost, mariée à Louis Houël, sieur du Petit-Pré, est elle-même la cinquième enfant de Charles Le Prévost « *seigneur de Malassise, conseiller en la cour de parlement de Paris, reçu le 26 mars 1574 ; marié avec Madelaine Ailegrain, dame d'Herbelay, fille d'Eustache Allegrain, seigneur d'Herbelay, conseiller du Roi, correcteur en la chambre des comptes.* »<sup>12</sup> Barthelémy Maquere, vicaire d'Herblay dans les années 1660, la nomme dans un factum « *Magdellaine Hoïelle* » *veuve de défunt Maistre Bosseret* ». Maquere y désigne « *M. Prevost, Prestre de l'Oratoire* » comme son oncle. Ce moine, cadet de la fratrie n'eut pas d'enfant, tout comme son frère aîné Jacques le Prévost, mais il y avait deux autres sœurs : une Françoise le Prévost, épouse Hanapier, conseiller en la Cour des aides de Paris et une Madelaine le Prévost épouse Fournier, sieur du Roussay. Comment l'héritage du fief d'Herblay échoua-t-il à la fille de Marie épouse Houël et non à ses tantes nées avant elle ? Barthelémy Maquere précise « *que feu son mary & elle ayans achepté le fief qu'elle possède à Herblay de M. le Prevost Prestre de l'Oratoire ils avoient voulu occuper comme Seigneurs de la Paroisse, la première place du Chœur [...]* »<sup>13</sup>. Nous formulerons l'hypothèse que le couple Madeleine Houël - Jean Boisseret ait pu dédommager les autres héritiers ou partager l'héritage des Le-Prévost-Allegrain. Toujours est-il qu'à la mort de Jean Boisseret, en 1655, Madeleine fait valoir auprès du Parlement<sup>14</sup> ses droits sur d'autres fiefs des Le Prévost situés dans les baillages et élections de Gien, Loches et Étampes<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> Consultable sur Gallica, p. 83 de l'édition de 1883.

<sup>11</sup> G. Forget, *Herblay*, p. 18.

<sup>12</sup> N. Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, p. 182.

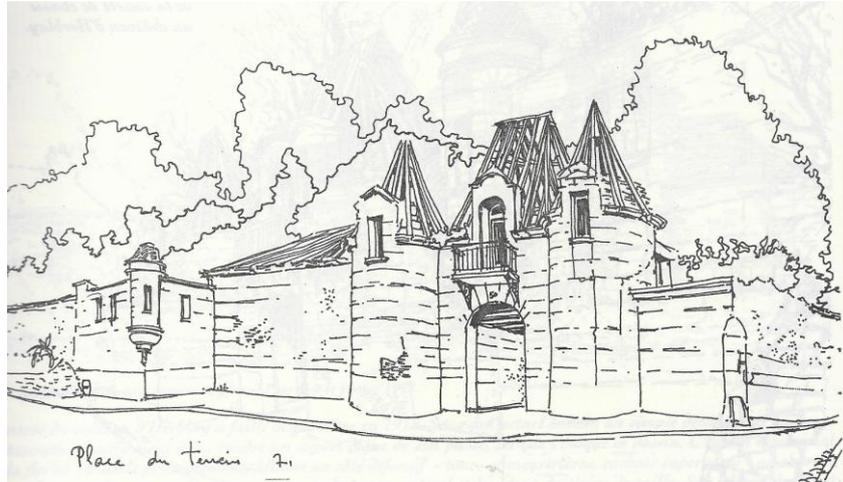
<sup>13</sup> *Factum* FRBnF36740526.

<sup>14</sup> *Factum, Arrêt du parlement en faveur de Madeleine Houel*, FRBnF33719585.

<sup>15</sup> « Madeleine, veuve de Jean de Boisseret, marquise de Sainte-Marie, dame de Roussay, Etrechy et Malassise » (Documents notariés, Archives du département de l'Essonne).

Insérer ici document n°3.

Le château d'Herblay (Dessin Michel Janiaud)



## 1.2. Les Boisseret d'Herblay... Noblesse de robe, des aventuriers des mers

Trois familles alliées par des mariages marquent à cette époque la vie d'Herblay, les Houël, les Boisseret et les Bochart de Champigny. Elles font partie de la noblesse de robe ayant accès à la Cour<sup>16</sup>, elles possèdent des droits féodaux en Île-de-France et en Normandie, des hôtels à Paris<sup>17</sup>, et sont engagées dans des aventures maritimes et coloniales.

La Compagnie des îles de l'Amérique, propriétaire de la Guadeloupe, fait banqueroute en 1649. À cette occasion, le 4 septembre, Jean de Boisseret d'Herblay, correcteur aux comptes<sup>18</sup>, mais aussi armateur installé à Honfleur<sup>19</sup>, rachète la Guadeloupe à la Compagnie pour 60 000 livres et une redevance de 293 kilos de sucre par an. Le 5 septembre, Boisseret associe pour moitié Charles Houël, son beau-frère, à cette acquisition<sup>20</sup>. Houël s'installe à Basse-Terre, sur la rive droite de la rivière du Galion, et une petite bourgade se développe près de son fort. Un second fort est érigé à proximité par les Boisseret, près de la rivière de Baillif. Réputés pour leurs méthodes violentes, ils sont à l'origine de l'essor de l'archipel grâce aux plantations.

Madeleine Houël, héritière par son grand-oncle maternel des fiefs de d'Herblay en partie, de Montigny en partie, du Roussay, d'Etrechy, de Malassis, etc.<sup>21</sup>, devient, en s'installant au château, « la Dame d'Herblay ». Notons qu'un arrêt du 16 novembre 1678 lui « défendit de se dire Dame de Montigny. »<sup>22</sup> Elle est la fille de maître Louis Houël,

<sup>16</sup> Jean Boisseret aurait été anobli en 1645 en qualité d'officier de cour souveraine. *Factum pour Messire Jean de Boisseret, Ecuyer, Marquis de Sainte Marie, Charles-Louis à Charles Boisseret... Contre Marie Macaire*, BnF 36720471.

<sup>17</sup> En 1689 Madeleine logerait près du cloître de Notre-Dame, (cf Antonin Bernard, *Etre missionnaire carme aux Antilles 1649-1699*, p. 163). En 1694 une lettre est adressée à Charles d'Herblay « rue du Pont au Change au Marais » (Archives départementales de Guadeloupe, 1J219).

<sup>18</sup> C. Lefeuvre, *Le Tour de la vallée : Histoire et description de Montmorency, Enghien-les-Bains, Napoléon-Saint-Leu...*

<sup>19</sup> C. Bréar, *Vielles rues et maisons de Honfleur du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, p. 36-37.

<sup>20</sup> F. Régent, *Les Maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves. 1635-1848*, p. 5-25.

<sup>21</sup> P. Gaucher de Sainte-Marthe, *l'état de la cour des roys de l'Europe*, p. 512.

<sup>22</sup> J. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, vol. 4, p. 88-89, édition de 1883.

sieur du Petit-pré, secrétaire du roi<sup>23</sup>, contrôleur général des Salines de Brouage et des traites de Saintonge, un des compagnons de Samuel Champlain parti de Honfleur pour fonder le Nouvelle France<sup>24</sup>. Son frère aîné, Charles, devint le premier officier de justice de la Guadeloupe en septembre 1643 et se vit accorder par Louis XIV le titre de marquis de la Guadeloupe. Le Révérend Père Du Tertre, contemporain de Charles Houël, le dépeint comme une personne qui ne se maîtrise pas et le qualifie d'« *incitateur de brouilleries* », tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, où il fut menacé de mort suite aux révoltes qu'il avait suscitées. Ainsi le 22 novembre 1646 le dénommé Houël reçut cet avertissement du gouverneur général représentant le roi :

*« Monsieur, je vous somme et interpelle de la part du Roy, de faire cesser tous ces troubles et allarmes, qu'il n'est que trop évident que vous avez allumés ici et delà [...] je suis comme vous le savez lieutenant général pour le Roy en ces iles. Votre très affectionné serviteur, de Thoisy<sup>25</sup> ».*

Insérer ici le document 4. Charles Houël, marquis de la Guadeloupe, le frère aîné de Madeleine d'Herblay. (Estampe par Gilles Rousselet, château de Versailles, cl. R.M.N.)



### Deux marquisats en Guadeloupe

« Après la dissolution de la première Compagnie [des îles d'Amérique], dont Houël et son beau-frère Boisseret étaient actionnaires, on liquida ; et les deux Seigneurs [...] se portèrent acquéreur des terres de la Compagnie. [...] Après six semaines de débats, ils la partagèrent en deux lots.

Le premier lot, celui de Boisseret, comprenait Marie-Galante, les îlots du Grand-Cul-de-Sac et la partie de la Guadeloupe qui, du Baillif, en allant vers l'est, s'étend jusqu'à la Grande-Rivière-aux-Goyaves. Une ligne imaginaire fixait, comme limite médiane, les sommets de la chaîne centrale.

<sup>23</sup> J. Fortin, *Les Récollets au Québec*, p. 2.

<sup>24</sup> Site Internet de Rivière-Ouelle (Canada)

<sup>25</sup> J.-B. Du Tertre (R. P.), 1667, *Histoire générale des Antilles habitées par les François. Lots et Partages de la Guadeloupe & autres Isles Premier Lot échu à Monsieur d'Herblay*, tome 1, p. 343, chap. 9.

Le second lot, échu à Houël, comprenait la Grande-Terre, les Saintes et la partie de la Guadeloupe qui, du Baillif en allant à l'est, se prolonge jusqu'au-delà du Lamentin, à l'embouchure de la même Grande-Rivière-aux-Goyaves.

Le tirage au sort eut lieu le 13 septembre 1659. Cependant, il y eut une réserve : bien que le marquisat de Sainte-Marie se trouvât dans les territoires du lot de Houël, Boisseret se l'était gardé. Nous aurons donc Sainte-Marie appartenant aux Boisseret, et la Capesterre-Bananier, aux descendants de Houël. »

*Abbé Guilbaud, Les étapes de la Guadeloupe religieuse* <sup>26</sup>

Madeleine, la sœur de Charles, eut trois enfants de Jean Boisseret : Charles d'Herblay<sup>27</sup> (né vers 1635), Jacques de Théméricourt (1641-1679) et Geneviève (1651-1725).<sup>28</sup> Les deux frères sont en Guadeloupe lorsque leur père meurt en 1655. À la mort de ce premier mari, la « rusée Madeleine », selon l'expression de Janrot, hérite donc avec ses fils de la moitié de l'île de la Guadeloupe, qu'elle partagera ensuite avec son autre frère benjamin, le chevalier Robert Houël.

### **Les Boisseret, seigneurs d'une partie d'Herblay**

« Succéda par la suite à Jacques le Prevost dans la Seigneurie d'Erblay, Magdelene Houelle<sup>29</sup>, sa nièce ou petite fille. Elle épousa : 1<sup>o</sup> Jean Boisseret, Correcteur des Comptes ; 2<sup>o</sup> Jean Bochart, Seigneur de Champigny-sur-Marne, Maître des Requêtes, dont elle n'eut point d'enfants. Du premier lit elle eut entre autres enfants Charles de Boisseret qui fut Seigneur d'Erblay en partie.

Ce Charles épousa [en 1675] : 1<sup>o</sup> Jacqueline Mallet de Gravelle, de laquelle il lui resta un fils unique, marié à D<sup>lle</sup> le Maistre, mais lequel mourut sans enfants. Charles de Boisseret épousa en secondes noces, à l'âge de plus de 80 ans, Marie-Gabrielle-Gillebert d'Haleinne, native de Domfront, qui n'avoit gueres que dix-huit ans, à laquelle il donna part d'enfant par contrat de mariage. Ce mari étant mort en 1715, âgé de 90 ans, elle hérita de tous ses biens et de la moitié de ce qu'il avoit dans la Seigneurie d'Erblay, dont le tout quant à cette portion de Seigneurie ne lui est revenu qu'au moyen de l'achat qui en a été fait par Décret en 1744.

<sup>26</sup> Guilbaud, (abbé), « La Capesterre », *Les étapes de la Guadeloupe religieuse*, p. 94-95.

<sup>27</sup> Charles de Boisseret, chevalier, marquis de Sainte-Marie, seigneur d'Herblay, gouverneur et lieutenant général pour le Roi aux îles de la Guadeloupe, Marie-Galante et autres, capitaine de la porte de Monsieur, frère unique du Roi, et Jacqueline Mallet de Gravelle. Contrat de mariage, Archives nationales, notice 2460, Châtelet de Paris, Y//226-Y//230/ Insinuations (1er mars 1673 – janvier 1676).

<sup>28</sup> B. et P. Rossignol, « Lhoste de Selorge de Montargis (Loiret) à Marie Galante et l'alliance Boisseret ».

<sup>29</sup> Houël est parfois écrit Houëlle. Bochart est aussi écrit Bochart.

Ce fut du temps des Messieurs de Boisseret, qu'il y eut un bornage de leur Seigneurie fait en 1686 avec les Religieux de Saint Denis, et qui fut homologué le 4 Septembre 1693 ».

*Abbé Jean Lebeuf, 1754-1758, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.*<sup>30</sup>

Inquiète des mesures de son frère, Madeleine renvoie dans l'île ses deux fils de 1659 à 1664. Ils sont à la tête d'une troupe d'hommes armés faire le coup de main contre lui. Il est possible, voire probable, qu'Ambroise Gervaise ait fait partie de cette expédition. Sa présence est d'ailleurs attestée à l'Anse à la Barque en 1664 dans le rôle fiscal par diverses sources historiques<sup>31</sup>. Madeleine poursuit Charles Houël devant les tribunaux du roi à Paris et probablement de Colbert, elle obtient finalement gain de cause. Mais tout ne sera pas réglé entre les deux proches familles. Ainsi, au lendemain de la mort de Charles Houël en 1682, Charles d'Herblay écrit dans une lettre de condoléances à la veuve de son oncle : « *J'apprens cependant avec chagrin qu'il reste encor quelques différends à terminer entre nos Maisons* ». <sup>32</sup> Il s'agit d'une dette liée au commerce du tabac.

Les Boisseret peuvent être tout autant violents et procéduriers que Charles Houël. Dans un factum imprimé<sup>33</sup> le capitaine de navire et marchand Etienne Bellocq dénonce les pratiques de Charles Boisseret d'Herblay, pratiques dignes d'un flibustier.

*« Ledit Sieur d'Herbelay fameux pour les actions pleines de souplesse et de violence avec lesquelles ils scavaient s'emparer des effets de ceux qui estaient assez malheureux pour avoir affaire avec lui et pour lesquelles il était si décrit que les marchands fuyaient son territoire comme un lieu empesté [...] ».*<sup>34</sup>

En 1661, Bellocq est venu échanger ses marchandises contre du tabac et du sucre chez Charles Houël à Basse-Terre, puis il entreprend de commercer avec Charles d'Herblay. Les affaires se déroulent de concert, ainsi deux Espagnols de l'équipage de Bellocq s'étant mutinés il les fit condamner par la justice de Charles d'Herblay aux travaux forcés. Ensuite Bellocq, pour aller commercer à Marie-Galante, demande à d'Herblay de lui prêter l'un de ses marins comme pilote et en échange lui prête un jeune matelot de son équipage. Mais les deux Espagnols, après avoir neutralisé à coups de couteau le jeune marin prêté par Bellocq, s'enfuient à bord d'une « barque » (probablement munie d'une voile) appartenant à Charles d'Herblay.

D'Herblay, pour se dédommager de la perte de son bateau, fait condamner par sa justice Bellocq et le jeune matelot à l'équivalent de 37 000 livres pour une « barque » que Bellocq estime au mieux à 1 500 livres. Mais Bellocq a repris la mer. Il se rend à Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts), où il est à nouveau confronté à des tentatives de

---

<sup>30</sup> p. 85 de l'édition de 1883.

<sup>31</sup> *Rolles de l'esquade de Phelippes Lebrun ...* ANOM G1 469. [Code communication 5 DPPC 21](#)

<sup>32</sup> *Lettre de Monsieur de Boisseret*, FRBnF36733168.

<sup>33</sup> *Factum pour Étienne Bellocq*, FRBnF NAF 2434.

<sup>34</sup> *Ibid.*

mutinerie de son équipage. Alors qu'il s'en retourne en direction des Saintes, il longe la côte de Basse-Terre et décide de faire escale chez Houël pour obtenir son aide dans le but de mater son équipage qui menace à nouveau de se révolter. Mais en août 1662, alors qu'il s'approche de la côte, le navire de Bellocq est aperçu depuis la forteresse du Baillif par les gens de Charles d'Herblay. Celui-ci envoie une chaloupe avec à son bord le capitaine de ses gardes et 12 soldats. Ils s'emparent du navire de Bellocq. Lors de l'abordage, le capitaine, seule personne armée à bord du navire marchand, est tué. Les 17 autres personnes à bord, dont Bellocq et son fils, sont faits prisonniers et conduits à la forteresse de Charles d'Herblay, fort Madeleine.

Document 5. Vincent Houel, ingénieur du Roy, 1730, *Plan de l'île de la Guadeloupe*.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53136023n/fl.item.zoom>

ou

Rigobert Bonne, 1780, *Les îles de la Guadeloupe, Atlas de toutes les parties connues du globe terrestre...* (Wikimedia Commons)

[1780 Raynal and Bonne Map of Guadeloupe, West Indies - Geographicus - Guadeloupe-bonne-1780 - Category:Maps by Rigobert Bonne - Wikimedia Commons](#)

Bellocq est libéré peu après, on peut supposer qu'il se réfugie chez Charles Houël. D'Herblay confisque alors le navire de Bellocq et puisque Bellocq va en justice, d'Herblay se dépêche de le faire condamner par sa propre juridiction à la confiscation de tous ses biens et aux galères sous prétexte de rébellion. L'affaire se poursuit devant la justice royale. Le Conseil du roi condamne en décembre 1663 solidairement d'Herblay et sa mère Madeleine (pour piraterie ?). Ceux-ci font appel de cette décision, mais le marchand Bellocq n'est sûrement pas un tendre lui non plus, son équipage ne pense qu'à se rebeller pour rester dans les îles et ne pas continuer à naviguer sur son navire.

Document 6. Frédéric Blondel, 1667, *Vue du fort de la Magdeleine et du bourg, Rade et rivière du Bailli de la Guadeloupe* (aujourd'hui Le Baillif), BnF.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53135968m/fl.item/>

Le factum de Bellocq lors du procès en appel, en 1665, réaffirme les mœurs violentes de Charles Boisseret d'Herblay et sa présence en Guadeloupe en 1661 au moins jusqu'en août 1662, probablement accompagné, comme nous le verrons plus loin, de certains de ses gens venus d'Herblay. Madeleine se remarie en septembre 1663 avec Jean Bochart de Champigny, septième du nom<sup>35</sup>, demeurant quai de la Tournelle à Paris<sup>36</sup>, intendant de Rouen de 1659 à 1663<sup>37</sup>, descendant d'une grande maison bourguignonne, héritier d'une riche lignée de conseillers du roi et veuf de Marie Boivin dont il avait eu des enfants avant son mariage avec Madeleine. Ses descendants sont officiers de marine, gouverneurs

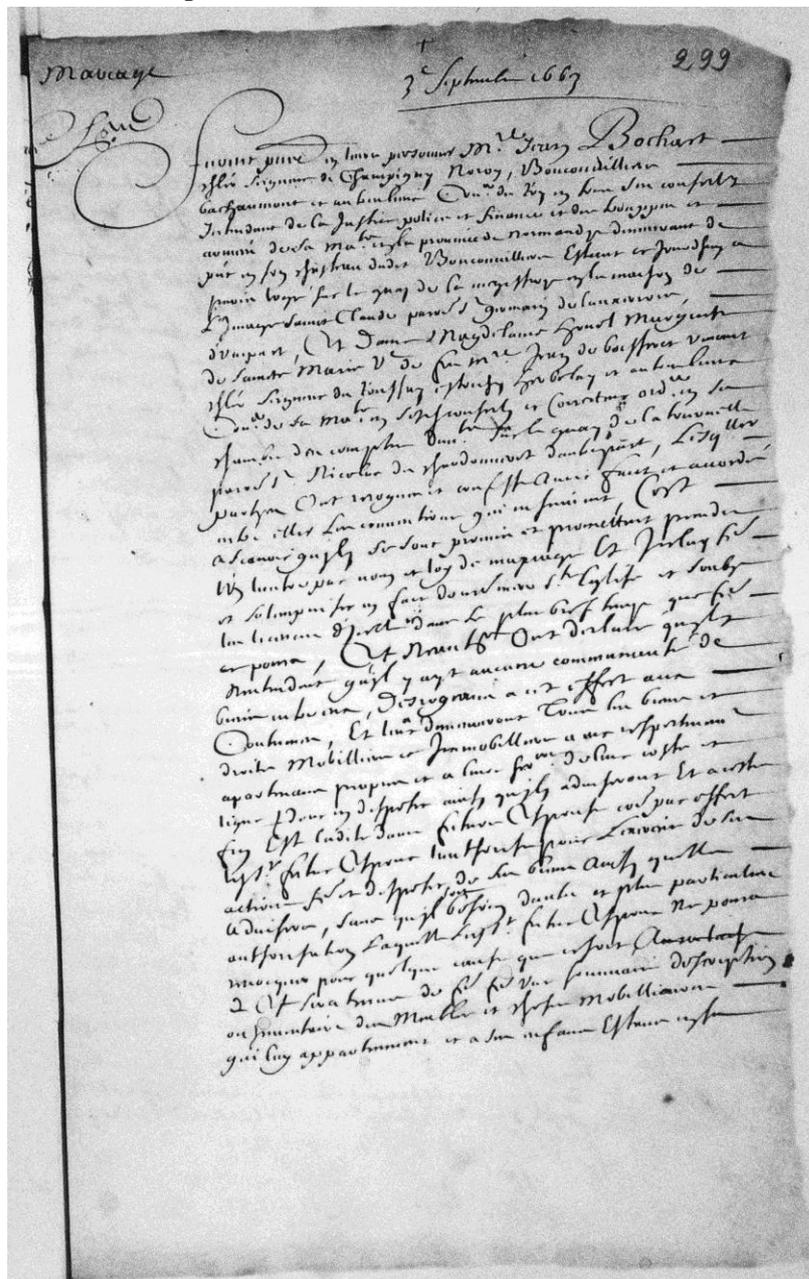
<sup>35</sup> Minutes et répertoires du notaire, J. Lebeuf, « *Contyrat de mariage entre Bochart de Champigny et Madeleine Houel veuve Boisseret* », France Archives MC/ET/LXXXV/184.

<sup>36</sup> *Ibid.*, France Archives MC/ET/LXXV/165.

<sup>37</sup> G. Lebel, *Catalogue des Actes de l'abbaye de Saint-Denis*.

de colonies et propriétaires de domaines aux Antilles<sup>38</sup>. Son fils aîné, Jean Bochart de Champigny, huitième du nom, épouse Marie Chaspoux en 1686<sup>39</sup>, puis embarque à La Rochelle avec ses enfants et rejoint Québec où Louis XIV l'a nommé intendant de la Nouvelle France, charge qu'il exerça jusqu'en 1702<sup>40</sup>.

Document 7. *Contrat de mariage de Bochart de Champigny et de Madeleine Houël* signé à Paris le 3 septembre 1663. France, Archives Nationales).



<sup>38</sup> J.-C. Leclerc, B et P Rossignol, *Les Bochart de Champigny de la Bourgogne aux Antilles puis dans l'Eure*.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> William John Eccles, 2003, « Bochart de Champigny, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval. « On ne connaît malheureusement que très peu de chose sur sa carrière avant sa venue au Canada. Les documents qui auraient pu nous renseigner sur cette période de sa vie ont été vraisemblablement perdus lors de la destruction du château de Champigny, près de Paris, pendant la guerre de 1870. »

À l'initiative de Colbert, lors de la création en 1664 de la Compagnie des Indes Occidentales qui se voit attribuer le monopole du commerce avec les possessions françaises, les Houël et les Boisseret d'Herblay, loin d'être dépossédés, sont largement dédommagés des frais qu'ils ont investis dans la colonisation de la Guadeloupe et des terres qui y sont rattachées. De plus ils continuent à jouir de leurs possessions.

**Les seigneurs de la Guadeloupe :  
Charles Houël et les Boisseret d'Herblay**

« Entre Charles Houel, Conseiller du Roi en ses conseils, Seigneur en partie & Gouverneur de la Guadeloupe & autres Isles de l'Amérique, Dame Madeleine Houel, épouse de Messire Jean Bochard, Seigneur de Champigny, aussi Conseiller du Roi en tous ses Conseils, ci-devant veuve de Messire Jean de Boisseret, Charles de Boisseret, Seigneur d'Herbelay, en partie, Gouverneur pour le Roi des Isles de la Guadeloupe, Marie Galande & la Désirade, [...] pour l'Etablissement d'une Compagnie des Indes Occidentales [...] Vû au Conseil, Colbert, & scellées sur lacs de foie (sic) du grand Sceau de cire verte. Par lequel & pour les causes y contenues, ledit Seigneur Roi auroit établi une Compagnie des Indes Occidentales, qui sera composée des Intéressés en la Terre ferme de l'Amérique, & de tous ses Sujets qui voudront y entrer, pour faire tout le commerce qui se pourroit faire en l'étendue desdits Pays de la Terre ferme de l'Amérique, depuis la Rivière des Amazones jusqu'à celle d'Orénoque, et Isles appelées Antilles [...] soit que ladite Compagnie s'y établisse, en chassant ou soumettant les Sauvages, ou naturels habitans desdits Pays, ou les autres nations de l'Europe, qui ne seront dans l'alliance dudit Seigneur Roi [...] Ladite Cour [...] a ordonné et ordonne que [...] les Seigneurs propriétaires des dites Isles ne pourront être dépossédés de tous les droits utiles desdites Seigneuries, & de tous les revenus qu'ils ont lesdites Isles, desquels ils continueront la jouissance [...] jusqu'à ce qu'ils ayent été actuellement remboursés par ladite Compagnie des principaux de leurs acquisitions, prix de la construction de leurs Forts, Canons, Armes & Munitions de Guerre. [...]

Fait en Parlement le onzième Juillet mil six cent soixante-quatre.  
Signé ROBERT »<sup>41</sup>.

En complément des revenus de leurs plantations esclavagistes, on peut se douter que Charles d'Herblay et Jacques de Théméricourt, à l'instar des colons, font de la contrebande pendant les dix années d'existence du monopole de la Compagnie des Indes Occidentales, avant la faillite de cette nouvelle compagnie.

### 1.3. Le curé Thomas Le Petit, un personnage controversé

Thomas Le Petit, docteur en théologie de la faculté de Paris, arrive comme nouveau curé à Herblay en 1653. Se basant sur la liste impressionnante de ses conflits, Léon Janrot a

<sup>41</sup> P. Bornier, *Conférence des ordonnances de Louis XIV*.

rassemblé de nombreuses notes sur ce personnage, probablement préparait-il un article<sup>42</sup> qui évoquerait « *un curé en lutte avec les moines, le seigneur et la population* ». Il en fait le portrait d'un individu chicanier et pervers qui méritait le sort que lui a réservé la population d'Herblay, villageois et nobles confondus. Il le qualifie « *d'ineffable, de fantasque* », à l'origine de « *piquants épisodes, d'aventures extraordinaires ou comiques* ». Janrot, peu bienveillant, en dresse ainsi le portrait : « *c'était un petit homme à ventre de silène, à l'attitude irrévérente* » qui semble avoir voulu « *inquiéter les habitants par des perceptions de dîmes ou des exigences qui n'étaient pas de son ressort* », à tel point qu'une information complète a été menée à charge par Simon Boulogne, prévôt d'Herblay.

Document 8. Manuscrit du projet d'article de Léon Janrot. *La véridique histoire de Messire Le Petit curé d'Herblay*, extrait du feuillet n°3 : « Un jour de 1655 les émeutiers ne tuent pas encore le curé mais en attendant ils assassinent me bedeau... » (A.D.V.O., 3J20 et 21, cl. J.-P. Chevalier).

Dès 1656<sup>43</sup>, un arrêté du Parlement de Paris enjoint à Le Petit de verser des dommages et intérêts à la dame de Boisseret en contrepartie de « *suppositions, calomnies et fausses déclarations... avec injonction de se comporter à l'avenir modestement comme un ecclésiastique de sa profession le doit* ». Selon ses accusateurs, le curé Le Petit aurait, au cours de l'exercice de sa charge à Herblay, accaparé le revenu des pièces de pré, dénoncé le cabaret du village comme lieu de débauche, refusé des cérémonies de baptême à des protégés de Madeleine Houël<sup>44</sup>, aurait volé des chandeliers en argent de l'église, fréquenté des bandits de grand chemin. Vis-à-vis de ses ouailles, il ne serait pas irréprochable non plus : il aurait méchamment fait exprès d'écraser le pied d'un fidèle, donné un coup de poing à un de ses paroissiens, pire, au catéchisme, il aurait même frappé si fort le petit Joseph qu'il en serait mort. Il aurait aussi tenté de prendre de force une paroissienne et l'aurait jetée par dessus le mur du presbytère parce qu'elle se refusait à lui.<sup>45</sup>

De nombreuses archives conservées à la BnF détaillent les arguments de Le Petit et de ses adversaires. Certaines relèvent de débats théologiques, telles ses requêtes auprès de l'archevêque de Paris où l'on peut voir en Le Petit, docteur en théologie, un proche de la pensée de Jansenius, de sa morale stricte et austère qui n'accepte de signer un formulaire de l'archevêque de Paris affirmant l'infailibilité permanente du Pape et dénonçant Jansenius qu'avec une mention restrictive, « *le dit Curé a eu raison de dire dans sa signature, que quant au fait pour n'y admettre l'infailibilité du Pape, il promet soumission de respect* ». Il ne signe que par discipline. Ce dont il s'explique publiquement dans un long factum de 13 pages qu'il fait imprimer<sup>46</sup>.

<sup>42</sup> Archives départementales du Val-d'Oise, fond L. Janrot.

<sup>43</sup> Arrêt du Parlement contre le curé d'Herblay, 2 sept 1656, Archives L. Janrot.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> L. Janrot, *Le village autrefois, Herblay*, p. 49.

<sup>46</sup> M. Le Curé d'Herblay, *A Monseigneur l'Archevêque de Paris*, FRBNF, 30794702.

De 1664 à 1682, d'autres factums témoignent de ses procès contre l'abbaye de Saint-Denis, suzeraine de la châtelainie de Corneilles et en partie aussi d'Herblay<sup>47</sup>. Un tiers de la dîme perçue sur les récoltes de blé et méteil est reversé au curé d'Herblay, cependant Le Petit dit aussi avoir droit à un tiers de la dîme sur les autres récoltes, en particulier la vigne et le vin, et sur les mutations de propriétés. Le curé produit des quittances anciennes pour justifier cet usage, mais l'abbaye prétend que ce sont des faux, Le Petit argumente que c'est l'abbaye qui a falsifié ces documents<sup>48</sup>. Finalement le Parlement tranche en faveur de l'abbaye, Le Petit est sévèrement condamné pour avoir produit de fausses quittances, bien qu'il s'en défende avec force d'arguments, obligé à reverser des trop perçus et révoqué de sa cure après 29 années de ministère.

« ICELUY NOSTREDIST GRAND CONSEIL faisant droit sur les instances déclaré lesd. Pièces inscrites de faux, fausses & faussement fabriquées [...] a ordonné que led. Le Petit sera mandé & blasmé, & en conséquence le déclare incapable de tenir aucuns Benefices à l'avenir, enjoit à luy de se deffaire de la Cure d'Herbelay dans six mois, pendant lequel temps luy a fait deffences de faire aucune fonction Curiale, [...] A Paris le vingt deux Septembre, l'an de grace mil six cens quatre vingt deux, & de notre regne le quarantième. Signé, Par le Roy à la relation des Gens de son grand Conseil, LE NORMANT.<sup>49</sup>

Une plus longue série de procès oppose Thomas Le Petit à Madeleine depuis qu'elle a hérité du fief d'Herblay. Cet affrontement est beaucoup plus rude, marqué par des provocations, des diffamations, des violences dans l'église et contre le vicaire, des saccages du presbytère, des emprisonnements du curé, des attentats et tentatives d'assassinat du curé (1656, 1666) et le meurtre de Germain Simon, paysan réfractaire à Madeleine<sup>50</sup>. À la racine de ce conflit on peut voir le désir de Madeleine de se voir reconnaître dans l'église comme seigneur principal d'Herblay aux dépens du Chapitre de Paris, ce qui lui donnerait autorité sur les revenus de la communauté villageoise. Ainsi en 1656 Thomas Le Petit, poursuivi en justice par Madeleine, est condamné par le Parlement de Paris.

« Les libelles qu'il a distribuez en forme de factum soient supprimez comme remplis de suppositions et de calomnies, deffences de rescidiver sur telles peines qu'il appartient à ses injonctions de se comporter à l'avenir modestement comme un ecclésiastique de sa profession le doit. [...] Condamne le dit Petit aumosnier au pain des pauvres prisonniers à la Conciergerie du Pallais la somme de quarante huit livres parisis et en huit vingt livres aussi parisis vers la Dame de Boisseret pour intérêt réparateur dépens en dommages et interest ».<sup>51</sup>

Au-delà des questions de préséance prévaut l'enjeu des revenus des prés communaux des rives de Seine et dans les îles. Ils sont afferméés, les 1 350 livres parisis de revenu

<sup>47</sup> G. Lebel, *Catalogue des Actes de l'abbaye de Saint-Denis*, p. III-IV.

<sup>48</sup> *Factum pour M. Thomas Le Petit... contre les religieux... de Saint-Denis en France...*, BnF, FRBNF3637929.

<sup>49</sup> *Arrest du Grand conseil du Roy*, FRBNF33714163.

<sup>50</sup> *Factum pour Mr Thomas Le Petit... contre Madeleine Houelle... et Louis Gernaise*, FRBNF3637928.

<sup>51</sup> A.D.V.O., Fond L. Janrot.

annuel étant gérés par un syndic, et Madeleine a comme objectif d'en capter, à titre de seigneur principal d'Herblay, un tiers des revenus. Dans les années 1650, elle obtient gain de cause<sup>52</sup>. Mais, se référant à un arrêt ultérieur, l'abbé Lebeuf écrit :

« Le Chapitre de Paris est seul Seigneur en l'Eglise. A lui seul appartiennent tous les droits honorifiques, comme prières nominales au prône, etc. Ses Officiers seuls président quand ils se présentent aux Assemblées de Communauté qui se tiennent sous le porche de l'Eglise, même au ban des vendanges ».<sup>53</sup>

Lebeuf s'appuie sur un arrêt du Parlement de Paris<sup>54</sup> contre Madame de Boisseret, Dame Madeleine<sup>55</sup>. Pourtant, nous verrons ultérieurement Madeleine, puis son second époux Jean Bochart, s'imposer dans l'église, et en chasser le procureur fiscal représentant le Chapitre de Paris.

Mais, probablement avec l'appui du Chapitre de Paris, le curé gagne en appel. Madeleine multiplie alors les pressions auprès des paysans pour que ces prés soient déclarés propriété de la Communauté du village et non de la Fabrique de l'église. Certains habitants acceptent de s'engager à verser un tiers des revenus à Madeleine, y compris rétroactivement. D'autres lui résistent. L'un d'entre eux, Germain Simon, est assassiné dans son lit d'un coup de pistolet, crime impuni par la justice locale. Madeleine obtient semble-t-il gain de cause sur l'attribution des revenus des prés communaux à la communauté villageoise, le curé dénonce le mésusage de cet argent au cabaret par les paysans et, probablement avec l'appui de l'Archevêché, obtient que la gestion de ces revenus revienne à la Fabrique.

Aussi Madeleine et son nouvel époux reviennent-ils à la charge en s'emparant vers 1659 du contrôle de la Fabrique. Bochart de Champigny, son nouveau mari, chasse le curé et le représentant du chapitre de Paris de l'église pour désigner des hommes à lui comme marguillier à la tête de la Fabrique, et comme syndic, afin de choisir un homme qui accordera une reconnaissance de dette à M. et Mme de Champigny.

La procédure continue et en 1667, l'un des premiers actes de La Reynie, nommé par le roi lieutenant de police de Paris, est d'alerter sur l'intervention des puissantes familles dans les délibérations de justice, et de prendre la défense de maître Le Petit.

« [On ] proteste d'ailleurs qu'en cas qu'il se trouve un seul de ces témoins qui déposent contre luy qui ne soit accusé ou une de ses parties, ou qu'il y ait un des faits allégués ci dessus dont il n'ait en main les preuves authentiques, il le soumet à toutes les punitions les plus rigoureuses que mérite un calomniateur, offrant même d'en justifier plusieurs autres qui l'on a teus dans le récit, par ce que les excez en sont si horribles qu'ils n'eussent jamais passés pour vraisemblables parmy des Chrétiens : & enfin qu'il est prest de se justifier de toutes les calomnies de ses parties par tout et devant tous les Tribunaux de la

---

<sup>52</sup> *Arrêt du Parlement contre le curé d'Herblay* 2 septembre 1656.

<sup>53</sup> J. Lebeuf, p. 83.

<sup>54</sup> Il est écrit « 9 décembre 1750 », probable erreur typographique, arrêt à situer vers 1655. Madeleine agit alors en tant que veuve Boisseret, héritière du fief d'Herblay. Arrêt probablement conservé alors par le Chapitre de Paris.

<sup>55</sup> A.D.V.O., Fond L. Janrot.

Justice, où les Sieur et Dame de Champigny ne seront pas tout puissans par leurs alliances, leurs parens et leur crédit. *Monsieur DE LA REYNIE Rapporteur.* »<sup>56</sup>

Finalement, en 1682, un jugement acte que les produits des prés communaux reviennent à la Communauté des habitants, « à charge pour eux d'entretenir l'église »<sup>57</sup>.

#### 1.4. Des tentatives de lynchage du curé à l'exil d'Ambroise Gervaise

Cette longue période de conflits entre Madeleine et Le Petit est marquée par deux tentatives d'assassinat du curé, des attaques par des bandes de paysans conduites par Louis Gervaise, premier valet de Madeleine, puis par son fils, Ambroise Gervaise, probable compagnon de Charles d'Herblay.

Une première fois, ce sont des gens de Cormeilles et d'Herblay, conduits par « Maistre Lotiis Gervaise, procureur fiscal d'Herblay » et closier du château, qui prennent d'assaut le presbytère<sup>58</sup>.

« La nuit du jour & fête des Rois 1660, ces particuliers s'estant attroupez sou la conduite de Louys Gervaise et Claude Godet, dit la Chapelle, seraient venus dans un temps que les Paysans destinent à leurs débauches, forcer le Presbytère dudit Curé pour l'assassiner lequel sestant échappé à la faveur de l'obscurité de la nuit, des mains de ces assassins, qui armez de mousquetons, fuzils et pistolets, ne respiroient que le sang et le carnage & qui voyans d'ailleurs leur entreprise sans effet, tournèrent leur fureur contre son logis, cassèrent et brisèrent toutes les portes, vitres et fenêtres, deffoncèrent le Vin, deschirèrent les livres, pillèrent les meubles, même sans aucun respect rompirent une des portes de l'Eglise pour l'y chercher dans la pensée qu'il s'y estoit caché ». <sup>59</sup>

Déjà le bailli de Montmorency intervient et oblige les coupables à faire amende honorable, à « demander pardon à genoux à Dieu et au Roi » et à verser une amende. Mais, rendus plus hardis et flattés d'une quasi impunité, ils récidivent le premier jour de mars 1661, où une troupe de gens d'Herblay et de Cormeilles, assemblés chez Louis Gervaise, se donne l'ordre d'assassiner ce jour le curé. Ils se déguisent, on est le jour de Carnaval, avec des vêtements pris dans la chapelle du château, les uns en prêtres, les autres en capucins, en ermites, voire en évêques. Puis ils parcourent les rues d'Herblay en proférant des blasphèmes. Le curé, après avoir célébré la grand-messe du Mardi gras, vient porter les sacrements à une personne mourante. En chemin, il se fait attaquer par trois individus déguisés. L'un d'entre eux le saisit par la soutane. Le curé lui donne un coup de bâton, de baguette dit Le Petit. Il se débarrasse de ses trois agresseurs et se réfugie chez Monsieur

---

<sup>56</sup> FRBNF36765051, *Factum pour Maistre Thomas le Petit... contre Messire Jean Bochard... & Dame Magdeleine Hoüelle son épouse.*

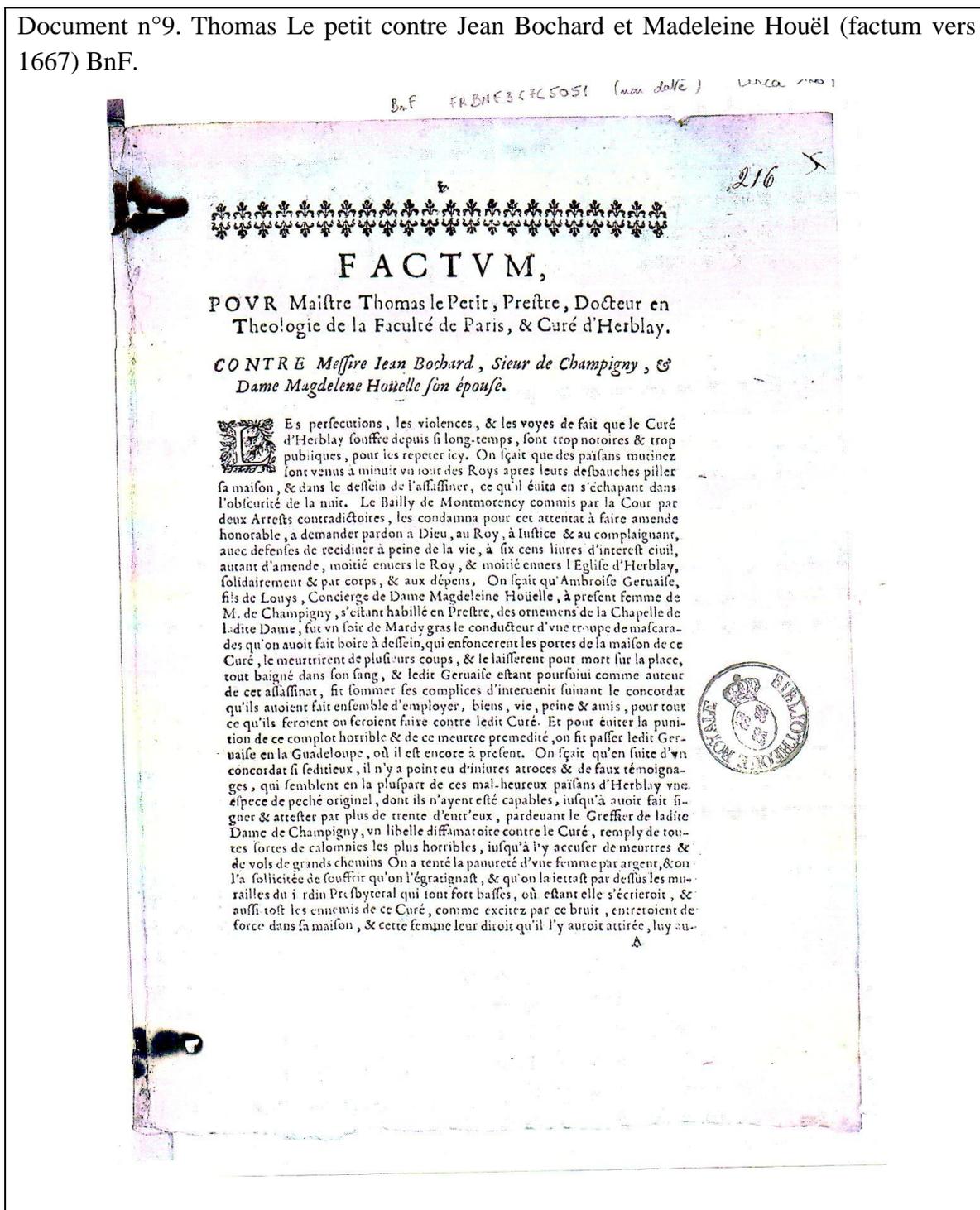
<sup>57</sup> J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, p. 82.

<sup>58</sup> FRBNF33714163. Désigné ainsi dans l'*Arrest du Grand Conseil du Roy...*

<sup>59</sup> FRBNF36737926, *Factum pour Maistre Thomas Le Petit Prestre. Touchant l'assassinat commis...*

de Beauvais, dont la demeure est à mi-chemin entre le bourg et l'église. Le soir venu, rentrant au presbytère, il est assailli par environ 20 à 25 personnes dont Ambroise Gerlaise, Jean Maquère, Noël Jomard, Aymé Robin, Mathieu du Sur, Martin Landron. Abattu et accablé de coups de pierres, de bâtons et de leviers, blessé de plus de quarante coups, dit-il, il est laissé pour mort sur place baignant dans son sang. Pour vérifier qu'il était vraiment mort, ses assaillants lui tournent et retournent plusieurs fois la tête à coups de bâtons et lui donnent plusieurs coups pour l'achever. À la suite de « cet assassinat », le curé aurait été trépané et serait resté une dizaine de mois au lit.

Document n°9. Thomas Le petit contre Jean Bochart et Madeleine Houël (factum vers 1667) BnF.



Tout avait été préparé dans le château seigneurial, les assaillants s'étant promis devant le greffier de Bochart assistance en cas de poursuites judiciaires. Les Boisseret, comme les Bochart, se sentaient tout puissants « par leurs alliances, leurs parents et leur crédit », comme l'a écrit La Reynie<sup>60</sup>. Intervention de l'archevêché ou efficacité de La Reynie, cette fois la justice royale s'empare de l'affaire et le principal meneur de l'attaque, Ambroise Gervaise, le fils de Louis, est alors condamné par le bailli de Montmorency à :

« faire amende honorable, à demander pardon à Dieu, au Roy, à la Justice et au complainant avec défense de récidiver à la peine de la vie, à six cent livres d'intérêt civil, autant d'amende moitié envers le Roy moitié envers l'église d'Herblay solidairement et par corps aux dépens »<sup>61</sup>.

En réalité, selon le factum contresigné par La Reynie, Ambroise ne paya aucune amende. Il est fort probable que le sieur Bochart et Madeleine l'aiderent même à s'enfuir aux Antilles dans le domaine familial, le marquisat de Sainte-Marie.

## II. La Guadeloupe au temps d'Ambroise Gervaise

Les premiers colons viennent des sociétés maritimes et de leurs arrière-pays, en particulier de Normandie. Les expéditions nécessitant de réunir des capitaux, marchands et financiers se lanceront dans ces aventures qui peuvent rapporter gros.

« Au XVII<sup>e</sup> siècle, les départs pour les Antilles se sont faits de la côte atlantique en allant, en gros, du nord vers le sud, chronologiquement. Il y eut au début Dieppe<sup>62</sup> et Le Havre<sup>63</sup>, Honfleur, La Rochelle, Nantes et Rouen. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle se sont ajoutés les ports atlantiques du sud, Bordeaux et Bayonne. [...] Partaient pour les îles surtout des hommes, de toute origine géographique, célibataires ou mariés, jeunes ou moins jeunes, rarement avec femmes et enfants, afin de tenter plus facilement leur chance. »<sup>64</sup>

Le registre paroissial de Capesterre en donne un aperçu.

« Nous connaissons, pour le quartier de la Capesterre en 1671, l'origine géographique de 36 maîtres de case propriétaires d'esclaves. 18 sont nés en Normandie, 4 à Paris, 3 aux Provinces-Unies<sup>65</sup>, 2 en Bretagne, 2 en Saintonge

---

<sup>60</sup> FRBnF36765051 *Factum pour Maître Thomas le Petit contre Messire Jean Bochart.*

<sup>61</sup> FRBnF33714163, *Arrest du Grand Conseil du Roy...*

<sup>62</sup> J. et D. Goddet-Langlois, *Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700.*

<sup>63</sup> E. Delobette, *Ces Messieurs du Havre*, p. 474, note 1211 et p. 218, note 3595.

<sup>64</sup> B. Rossignol, « Les départs vers les Antilles et les retours en métropole du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ».

<sup>65</sup> Des protestants expulsés du Brésil.

[...]. En remontant la Seine, nous trouvons des natifs de Paris, à l'instar de Houël, de Théméricourt [...] »<sup>66</sup>

Louis Houël, père de Madeleine, est enterré à Gournay-en-Bray, entre Dieppe et Herblay, Jean de Boisseret a son manoir à Honfleur<sup>67</sup>. La noblesse de robe, riche de ses finances, proche de la Cour, a par la Normandie une fenêtre sur le Nouveau monde, et Herblay, par ses seigneurs, est inséré dans cet espace.

## 2.1. Dès 1664 Ambroise Gervaise est recensé en Guadeloupe

C'est par le sud de la Basse-Terre que commence la colonisation de la Guadeloupe en 1635, et longtemps le bourg de Basse-Terre sera le seul vrai bourg de l'île. Mais les aléas climatiques, ouragans, incendies, inondations et les guerres contre les Anglais ont détruit nombre de registres paroissiaux, ce qui fait que les données sont incomplètes et tardives. Le premier recensement détaillé de la population date de 1664, c'est le *Rôle des habitants* où sont consignés, par case, le nom et l'âge des propriétaires. Puis, en 1670, Colbert fait établir un recensement détaillé en deux parties ; le recensement nominatif est accompagné d'un terrier, registre où sont consignés l'étendue et les revenus des terres, les limites et les droits appartenant à un seigneur. En 1671, le « dénombrement des terres » indique le nom du propriétaire, le nom du père et de la mère, le nombre de leurs enfants, serviteurs, esclaves, bétail, armes ainsi que l'étendue de son habitation et la nature des cultures qui y sont pratiquées.<sup>68</sup> On y dénombre alors 3 083 habitants blancs, 4257 noirs et 47 métis. Les femmes et les esclaves ne sont pas tous comptés, de plus certaines paroisses ont été recensées de façon incomplète.

Document 10. En 1667, le père Du Tertre reproduit une carte de Marie-Galante. Jacques de Théméricourt s'est taillé un domaine autour de la rivière principale : la « *Grande savane de Boisseret* ». On peut aussi lire sur cette carte : « *Cap Téméricourt* », « *Plaine d'herbelay* » et « *Estang d'herbelay* ». (Cl. BnF).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b59731337/f1.item.zoom#>

voir aussi

<https://www.oldworldauctions.com/catalog/lot/169/370>

La présence de Charles d'Herblay y est signalée, elle est aussi connue par la correspondance entre Madeleine et ses fils. Au début de l'année 1662 Madeleine Boisseret d'Herblay, la veuve de Jean Boisseret, coseigneur de la Guadeloupe, écrit à son fils le marquis Charles d'Herblay et à son frère Jacques de Théméricourt. Charles est à fort Magdelaine, au Baillif. La première lettre date de janvier, après les affrontements armés avec Charles Houël, l'autre co-seigneur de la Guadeloupe et frère de Madeleine. Les con-

---

<sup>66</sup> F. Régent, *Les Maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves. 1635-1848*.

<sup>67</sup> C. Bréard, *Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*.

<sup>68</sup> B. Rossignol, « Sources de la Guadeloupe et dépendances à la Section Outre-Mer des Archives Nationales avant la Révolution ».

seils et recommandations de Madeleine visent à assurer l'emprise des Boisseret sur leur partie de l'île.

### En 1662 Madeleine écrit à son fils Charles d'Herblay alors en Guadeloupe

(Lettre de janvier « *Pour mes fils* »)

Madeleine cherche à modérer ses fils : « *mais cependant venes et songes en core sur l'establissement de la Guadeloupe sy nous la devons conserver dans la famille car sy lon prend ceste résolution il faut agir d'une manière différente [...] et songer a ce munir là de défences et de la mour des habitans et de deçà dapuy à la Cour, se mettre en crédit*

Elle compte sur l'appui des religieux. « *Les pères jacaubins ont envoyé eun ordre a leurs religieux de nous en fournir pour chapelins le nombre que vous en souhaiterez. Jay cru que ce seroit eun bien car il faut des eclesiastiques et lon a grand paine davoit des prestres oultre que ces freres temoignent grand zele pour nos interets et de deça ils ont bien du crédit à la cour et de deça ils ont bien du crédit à la cour [...]* ».

Lettre du 24 février « *Monsieur le marquis d'Herbelay lieutenant général pour le roy et seigneur de la Guadeloupe au château du bailly* »

Madeleine a échangé avec le père Du Tertre à propos de la fabrication du rhum. Elle demande que l'on en expédie caché dans des barils de sucre : « *la mette dans une bouette comme du tafia au milieu deun baril de sucre et l'adressé a Mr de Champigny intendent* » [de Normandie et futur époux de Madeleine].

Après les arbitrages à la Cour, elle insiste : « *Il faut taire les sujets de plainte que nous avons contre mon frere car nous [avons] affaire a eun prince ferme et quy aime le bien.* »

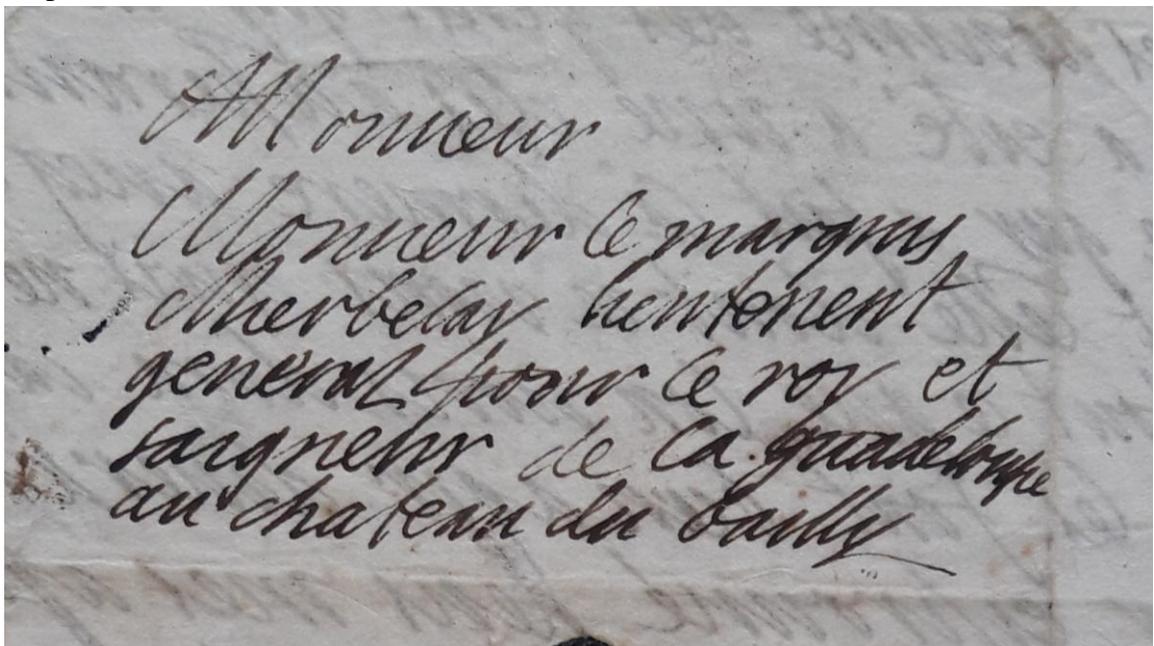
Lettre de mars « *Monsieur le marquis d'Herbelet seigneur et lieutenant général pour le roy à la guadeloupe au chateau du baillif à la Guadeloupe Celle cy est pour vous recommander le navire de Mr Guergue [Kerke<sup>69</sup>] le quel va droit à la Guadeloupe afin que vous le favorisiez de ce que vous pouvez soit à la vente des marchandises ou à prendre fret (on me dit que le marchand se loue bien de nous dont jay bien de la joye car cest ce quy fera peu-pler nostre terre que l'abord des marchands, et cest nostre réputation. les fera abonder et le bon traitement quils recevront de nous surtout mon fils conserve la nature et légalité et qu lon ne nous puisse en rien reprocher le capi-*

<sup>69</sup> « Monsieur Kerke, marchand de Flessingue », lettre du chevalier de Poincy, citée par Charles Rochefort, 1665.

*taine [...] » Ainsi elle incite Charles à ne plus se conduire comme il l'a fait avec le marchand Bellocq.*

*Elle donne des nouvelles de France : le 28 février le vent a soufflé en tempête, un bateau a démâté en rade de Dieppe, « mon moulin dherbelay en fut enporté mes maisons en sont découvertes en sorte que cette journée me coutera bien mille livres [...] la famine est déjà partout », le muy de blé mesure de Paris vaut six cents louis « et les paisans broutent lherbe comme les bestes pour moy ma feme de xxxx me fourni le pain »<sup>70</sup>*

Document n°11 *Lettre autographe de Madeleine à son fils Charles, 1662.* Détail de l'adresse : « A Monsieur. Monsieur le marquis d'herbelay, lieutenant général pour le roy et seigneur de la Guadeloupe au château du bailly » (Archives départementales de Guadeloupe).



A Monsieur  
Monsieur le marquis  
d'herbelay lieutenant  
general pour le roy et  
seigneur de la Guadeloupe  
au chateau du Bailly

En 1664, on peut lire à la page 13 du "Rolle" (rouleau sur lequel on inscrivait les actes) de « l'esquade de Phelippes Lebrun fait le premier jour d'août 1664 qui commence à la Grande rivière<sup>71</sup> et finit à l'Ance à la Barque »<sup>72</sup> : « Embroize Gervaisse agé de 20 ans ». L'âge correspond à un an près avec sa naissance en 1642 à Herblay et on sait que l'orthographe est plus fluctuante à l'époque que de nos jours. En 1664 Ambroise Gervaise est ainsi compté dans la colonie de M. d'Herblay, à la limite des communes actuelles de Vieux-Habitants et de Bouillante. M. D'Herblay, autrement dit Charles Boisseret, est lui recensé au quartier du Grand-Cul-de-Sac, Jacques de Théméricourt, son frère,

<sup>70</sup> Trois lettres autographes de Madeleine Boisseret d'Herblay à son fils le marquis Charles d'Herblay. Archives départementales de Guadeloupe.

<sup>71</sup> Très probablement la Grande Rivière de Vieux-Habitants au vu du déroulé du recensement.

<sup>72</sup> Conservé aux Archives d'Outre-mer, reproduit et mis en ligne par B.et Ph. Rossignol.

n'apparaît pas dans le rôle de 1664 de Guadeloupe, on peut penser qu'il est à Marie-Galante dont il est le gouverneur<sup>73</sup>. En 1665, on y recense 22 esclaves dans la sucrerie de Monsieur le Marquis de Théméricourt<sup>74</sup>, il est encore présent dans cette île en 1672<sup>75</sup>.

Document 12. Basse-Terre, entre l'Anse à la Barque et Vieux-Habitants, l'habitation d'Ambroise Gervaise se situait peut-être au lieu-dit *Marigot* ou au lieu-dit *Petite Sucrierie* (détail de la carte topographique IGN 2020, n° 4605 GT).

Cet Embroize Gervaise recensé à l'Anse à la Barque est d'autant plus probablement l'Ambroise qui avait attenté à la vie du curé Le Petit, qu'au même endroit, quelques années plus tard, en 1671, est à nouveau recensé un Ambroise Gervaise : « ... *Ambroise Gervaise, un sauvage*<sup>76</sup>, *dix-huit esclaves noirs, un mulâtre* »<sup>77</sup>. Son nom est cité en premier, il est « l'habitant », « le maître de cases », de l'exploitation<sup>78</sup>. Ceci noté, la date de 1664 nous interpelle. Ambroise Gervaise aurait donc déjà demeuré en Guadeloupe avant 1667, avant le coup de main à Herblay contre le curé Le Petit. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'elle correspond à l'expédition en 1659 des frères Boisseret, les fils de Madeleine, avec une cinquantaine d'hommes armés contre leur oncle Charles Houël<sup>79</sup> et avec leur retour à Herblay fin 1664. Le Révérend Père Jean-Baptiste du Tertre écrit en 1667, peu après ces événements :

« Mais à peine deux mois s'estoient-ils écoulés, que M. Hoüel se plaignit que ses Neveux l'avouoient voulu assassiner, & enjoignit aux habitans en cas que les sieurs d'Herblay, de Temericour & de la Potherie, leurs complices, ou aucun desdits accusez marchassent avec port d'armes, sur les terres des sa juridiction, de sonner le toxin, & de leur courir sus, les saisir & arrester, & conduire en es prisons : & fin que personne n'en pretendît cause d'ignorance, il ordonna que ce jugement soit leu, publié & affiché aux lieux publics de l'Isle. »<sup>80</sup>

Il est donc fort probable qu'un jeune adulte comme Ambroise Gervaise, le fils du closier du château à Herblay, ait fait partie de la cinquantaine d'hommes armés qui accompagnèrent les fils de Madeleine dans leur expédition contre leur oncle Charles Houël en 1659 ; et fort possible qu'Ambroise Gervaise s'y trouvât encore avec eux, jusqu'en novembre 1664 quand le roi, suite aux exactions dont ils sont accusés, demande leur retour.

<sup>73</sup> J.-B. Du Tertre, (le R. P.), *Histoire générale des Ant-Isles de l'Amérique*, t. III, p. 215-218.

<sup>74</sup> P. Roussier, « Les habitants de Marie-Galante en 1665 » *Revue Historique des Antilles*, 1928-1931, n° 1 p. 35-64.

<sup>75</sup> Archives nationales, Notice n°1020, Y//228. Insinuations (1er mars 1673 - 10 janvier 1676).

<sup>76</sup> Un descendant d'Indien Caraïbe.

<sup>77</sup> L. Abénon, *La Guadeloupe de 1671 à 1759*, p. 57.

<sup>78</sup> Ch. Schnakenbourg, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, p. 37-54.

<sup>79</sup> J.-B. Du Tertre (R. P.), *Histoire générale des Ant-Isles de l'Amérique*, tome 1, p. 567.

Anne Hanselin épouse de messire Houel, plainte déposée chez les notaires Maitres Destroyes et Dumas, le 12 septembre 1663, citée par P. Bardin, B. et Ph. Rossignol, *Grabuge à la Guadeloupe, Houel et les Boisseret*.

<sup>80</sup> J.-B. Du Tertre (R.P.), *ibidem*.

## 2.2. Ambroise Gervaise vit en Guadeloupe avec femme et enfants en 1671

Le recensement de 1671 fait connaître le nom et la résidence de tous les habitants de la Guadeloupe. La population blanche est désormais de 3 083 habitants, dont des protestants hollandais ayant dû fuir le Brésil, les noirs sont au nombre de 4 267 et on ne compte comme métis que 47 personnes<sup>81</sup>.<sup>82</sup> À Vieils-Habitants (où se trouve le lieu dit l'Anse à la Barque) est recensé comme maître de case habitant, au sens de propriétaire d'une plantation : *Ambroise Gervaise Désormeaux*. Son épouse est une certaine *Isabelle Lucas*, ils ont deux garçons et une fille. Son habitation comprend aussi des esclaves : huit « négresses » et dix « négrillons », plus un mulâtre et un « sauvage », c'est-à-dire un descendant des Amérindiens caraïbes. Ainsi en 1671 il est désigné sous le nom d'*Ambroise Gervaise Désormeaux*. D'où peut venir ce nom de Désormeaux ? Un Charles Fleury<sup>83</sup> seigneur des Ormeaux réside alors à Capesterre<sup>84</sup>. Ambroise Gervaise a-t-il un lien avec lui ? Le domaine où il est recensé à Vieux-Habitants portait-il le nom de Désormeaux ? Est-ce tout simplement une erreur lors de la rédaction du rôle ? Car la date de 1671, postérieure à la condamnation de 1667 et le même lieu de résidence qu'en 1664 contribuent fortement à faire penser que l'*Embrouze Gervaise* de 1664 et l'*Ambroise Gervaise Désormeaux* de 1671 sont un seul et même homme. De plus, dans le terrier de 1671 il est ailleurs désigné quatre fois comme *le Sieur Gervaise*, une fois comme *Ambroise Gervaise*, une autre fois comme *le dit Gervaise* et une seule fois comme *le Sieur Gervaise Désormeaux*. Ceci pour le désigner le propriétaire de terrains mitoyens à l'Anse à la Barque. Il est donc plus que probable qu'il s'agit de la même personne : Ambroise Gervaise, fils de Louis et baptisé à Herblay en 1642.

Si le rôle de 1671 précise qu'il est marié avec Isabelle Lucas et qu'ils ont trois enfants, nous n'avons pas trouvé trace de ce mariage dans les registres paroissiaux d'Herblay. En Guadeloupe, les registres paroissiaux conservés à Vieux-Habitants commencent en 1692 et ceux de la paroisse voisine du Baillif antérieurs à 1751 ont été détruits. Nous n'avons pas trouvé de réponse non plus en consultant les registres des autres paroisses de Guadeloupe. Par contre, nous y avons bien vu trace d'au moins une famille Lucas et ce dès 1664. Au quartier de Grand Cul-de-sac réside alors un Guillaume Lucas âgé de 45 ans<sup>85</sup> et à Capesterre<sup>86</sup> toute une famille Lucas ; Guillaume 75 ans, Charles 65 ans, Jean 16 ans, Denis 14 ans. Sachant que les femmes ne sont pas recensées à Capesterre<sup>87</sup>, on peut logiquement penser qu'il y a des femmes nommées Lucas en Guadeloupe et plus précisément à Capesterre, dans la partie de la seigneurie des Boisseret d'Herblay.

<sup>81</sup> Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence. [CODE 5 COMMUNICATION DPPC 22](#)

<sup>82</sup> Ph. et B. Rossignol, *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, 1985, p. 25-76.

<sup>83</sup> Marié à Marie Saunier dont il a des enfants en 1663 et 1668 (registres des baptêmes de Capesterre).

<sup>84</sup> J. et D. Goddet-Langlois, *La vie en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

<sup>85</sup> *Rolle...*, p. 5, recto.

<sup>86</sup> Capesterre [Capesterre] est qualifié de colonie de Monsieur Houel, mais page 35 du rôle il est ajouté dans la marge : « *rolle des ha[bita]ns de la compagnie* [le mot compagnie est rayé et transformé en colonie] *de M. d'Herbelay à la Guadeloupe 1664* ». On peut voir dans cet ajout correctif la marque du conflit pour la possession de ce territoire entre Houël et les Boisseret qui a donné lieu à l'expédition des fils de Madeleine contre leur oncle Charles Houël.

<sup>87</sup> Avant 1671 seuls les baptêmes sont enregistrés à Capesterre dans le registre qui est en fait une copie faite en 1777. Les mariages ne sont indiqués qu'ensuite. Précision manuscrite à l'année 1667 dans le registre.

Document 13. « Vue du Bourg de la Basse Terre de la Guadeloupe », in *Plantes de la Martinique et de la Guadeloupe avec plans et figures [...] dessinés, coloriés et décrits par le Père Plumier*, 1688, BnF.

<https://histoire-image.org/fr/etudes/guadeloupe-image-service-colonisation>

Le terrier dresse le cadastre des propriétés en 1671. Les propriétés sont décrites en allant de la mer vers la montagne, d'étage en étage, le premier étage étant situé sur le littoral, le quatrième proche des sommets montagneux de l'île. Le « *Sieur Ambroise Gervaise Désormeaux* » y possède au nord de la rivière de Beaugendre<sup>88</sup> deux terrains couplés de 600 pas le long, (environ 550 m), face au littoral et de 3 000 pas de long vers la montagne (environ 2 800 m). Sur ce domaine, il y a en 1671 un moulin et une sucrerie. Il est précisé qu'il reste à défricher 100 pas de bois, dont une partie inhabitable, peut-être le côté qui est bordé par une ravine comme il est précisé. Sur le terrain voisin, le sieur Terroulde, peut-être un protestant Hollandais ayant fui le Brésil, consacre un tiers de ses terres aux cultures vivrières et le reste à la canne à sucre, ce qui n'est pas précisé pour celui d'Ambroise. Près des sommets qui culminent à plus de mille mètres à Vieux-Habitants, au « quatrième étage » le « *Sieur Gervaise* » possède des terres *ez noms*, en son nom, entre la ravine Vandeval<sup>89</sup> et la ravine Gendrel<sup>90</sup>, « *terre inhabitable n'est que précipices et roches* ». Ces toponymes de ravine ont semble-t-il disparu aujourd'hui. Christian Schnakenbourg, qui a procédé au dépouillement exhaustif du « terrier » de la Guadeloupe de 1671<sup>91</sup>, note que depuis le début de la colonisation une grande partie des terres sont aux mains de quinze propriétaires dont le principal est Charles Houël, ancien gouverneur de l'époque de la Compagnie des Isles de l'Amérique avec 9 050 carrés au Petit Cul-de-sac. L'autre ancien seigneur-propriétaire, Boisseret de Théméricourt, vient immédiatement après, avec les 6 518 carrés de son marquisat de Sainte-Marie<sup>92</sup>.

### 2.3. Tabac et sucre, le début des plantations

Les communications entre les différents quartiers de l'île, difficiles par manque de chemins et en l'absence de ponts sur ravines et rivières, se font par mer le long des côtes. Schnakenbourg dresse un état de la situation après les premières décennies de la colonisation. La spécialisation de la Guadeloupe dans la production sucrière est déjà engagée dès 1671.

« La concentration foncière y est forte puisque moins de 5% des propriétés possèdent plus des deux tiers des terres. [...] La canne est pratiquement devenue une monoculture d'exportation, occupant 48,8% de la superficie cultivée totale et 88,9% de celle consacrée aux seules cultures commercialisées. Pour l'essentiel l'industrie sucrière guadeloupéenne se concentre au sud d'une ligne

<sup>88</sup> C'est-à-dire aujourd'hui à l'extrémité sud de la commune de Bouillante.

<sup>89</sup> Possible déformation du hollandais Vandeveld. G. Lafleur, « Les Protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, p. 3-305.

<sup>90</sup> Dans le recensement de 1664 à la Montagne Saint-Louis réside la veuve de Jean Gendrelle.

<sup>91</sup> Archives Nationales, section Outre Mer GI 468.

<sup>92</sup> Ch. Schnakenbourg, « Le "terrier" de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle. », p. 37-54.

Capesterre-Bouillante. [...] On y trouve 1869 des 3210 « carrés » (3050 ha) de canne et 87 des 110 sucreries de l'île, soit 58,2 et 60,5% du total guadeloupéen. »<sup>93</sup>

Si le sucre est plus rentable que le tabac, il nécessite des investissements supérieurs, entre autres en main-d'œuvre mieux immunisée contre les maladies. Dès 1647, Charles Houël suggère de faire appel à des esclaves d'origine africaine, ce qu'il avait déjà fait quelques années plus tôt<sup>94</sup>, alors que Hollandais et Anglais développaient la traite transatlantique. Le prix des esclaves baisse et l'esclavage devient plus permanent. Leur travail est même salué par le chroniqueur Charles de Rochefort qui précise que :

« ces gens là cultivent et entretiennent tous les vivres nécessaires pour la subsistance de leurs maîtres et pour la leur, étant bien conduits, ils font beaucoup de marchandise de tabac, de sucre, de gingembre et d'indigo, qui apportent un grand profit. Et leur service étant perpétuel, leur nombre s'accroît de temps en temps par leurs enfants qui leur naissent, lesquels pour tout héritage succèdent à la servitude et à la sujétion de leurs parents. »<sup>95</sup>

À côté de la culture de la canne, les autres cultures d'exportation n'occupent qu'environ 6% du sol cultivable. Il s'agit de l'indigotier dont les feuilles sont utilisées pour la préparation de la teinture indigo, il fournit de la matière première à quatre indigoteries. Le reste des surfaces cultivées, soit 45,5% est voué aux cultures vivrières. Faire des cultures vivrières est le principal moyen de ne pas mourir de faim. Dissymétrique dans son occupation agricole, la Guadeloupe oppose à la côte-au-vent une côte sous-le-vent où plus de la moitié de la superficie est cultivée pour ravitailler en vivres la petite agglomération de Basse-Terre et les navires qui y font escale. De plus, cette partie de l'île offre des conditions moins favorables à la canne, au coton, ou au tabac. C'est entre Bouillante et Vieux-Habitants qu'est située l'habitation d'Ambroise Gervaise à l'Anse à la Barque.

Le terrier de 1671 indique que le domaine d'Ambroise Gervaise (deux terrains cultivables et une parcelle non cultivable en montagne) contient un moulin pour broyer la canne peut-être actionné par l'eau dérivée des torrents ou par des animaux de trait, une sucrerie, avec ses chaudières, et deux *cases à demeurer*, probablement une pour la famille du maître et une autre pour les esclaves. Il n'y est pas précisé de cultures vivrières mais elles sont sûrement présentes. Un voisin, Monsieur Terroulde, possède lui aussi un moulin, une sucrerie et une *vinaigrerie*, c'est-à-dire un alambic pour faire de l'alcool et « 100 pas en vivres » pour l'alimentation quotidienne. Les terres d'un second voisin, feu M. d'Haucourt, sont propices au pétun, ancien nom du tabac, au coton et aux cultures vivrières. La propriété d'un troisième voisin, celui de Nicolas Bernard, a les mêmes aptitudes. Jean-Baptiste Labat décrivait ainsi les cultures vivrières :

« Les légumes de l'Europe et quelques-uns de ses fruits tels que la pomme et la fraise. L'ananas croissait auprès de l'œillet; et le raisin, suspendu à des tonnelles, mûrissait parmi les roses et les jasmins [...] [Près de la Soufrière, dans]

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>94</sup> M. du Puis, *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Guadeloupe*, cité par Fr. Régent, p.74.

<sup>95</sup> C. de Rochefort, 1665, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*, p. 341.

le fond des montagnes [...] le champ [...] fournissait en abondance des patates, des bananes et du manioc [...] un peu de coton recueilli parmi les rochers »<sup>96</sup>.

Françoise Hatzenberger précise qu'il s'agit de patates douces. Elle ajoute : « *le manioc originaire du Brésil ou d'Amérique centrale [...] servait toujours de base de nourriture à la plupart des habitants, qu'ils fussent européens ou indigènes* »<sup>97</sup>. Les plus importants domaines des Boisseret sont sur l'autre façade, sur les épaulements de la montagne exposés aux alizés, en particulier au bien nommé quartier de Bélair<sup>98</sup>. Le toponyme *capesterre*, fort répandu aux Antilles signifie côte-au-vent. Capesterre est à proximité immédiate du fortin de Sainte-Marie<sup>99</sup>, le petit port du marquisat des Boisseret.

Document 14. *Moulin à sucre avec esclaves au travail et administrateurs de la Compagnie des Indes occidentales*. Gravure d'Estienne Vouillemont, 1667, (Wikimedia Commons).

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Croquis\\_d%27un\\_moulin\\_%C3%A0\\_sucre\\_en\\_1667\\_aux\\_Antilles.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Croquis_d%27un_moulin_%C3%A0_sucre_en_1667_aux_Antilles.jpg)

Aujourd'hui, à Capesterre-Belle-Eau, devant la demeure des propriétaires du domaine de la distillerie Langueteau, on peut voir une stèle aux armes des Boisseret : un paon à la queue traînante chargé de trois étoiles du champ surmonté d'une couronne de marquis entre deux hercules. S. Joby précise « *Cette pierre de 1 600 kilos, taillée en France en "pierre de Paris" présentait deux esclaves enchaînés supportant les armoiries de Boisseret. Après la révolution de 1789, pour briser la chaîne des esclaves, la pierre fut en partie détruite* »<sup>100</sup>. Madame Langueteau, épouse de l'actuel propriétaire, nous déclare qu'ils ont trouvé cette pierre dans un champ puis l'ont installée devant leur demeure.

---

<sup>96</sup> J.-B. Labat (le Père), *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique...*

<sup>97</sup> Fr. Hatzenberger, « Paysage de la Guadeloupe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle p. 61-82.

<sup>98</sup> « Bélair se distingue des autres sections de Capesterre-Belle-Eau, parce qu'elle possède des vestiges du passé et des activités qui défient le temps. C'est en effet à Monrepos que se trouve la dernière distillerie en activité et les armoiries des Marquis de Sainte-Marie. Bélair avec les habitations Espérance, Monrepos, Cafetière, Neuf-Chateau faisait partie du Marquisat de Sainte-Marie. [...] Ces terres érigées en Marquisat par Louis XIV en avril 1656, furent vendues le 6 décembre 1764 à MM. Claude Pierre de Poyen et Pierre Bouscaren avec les privilèges et prérogatives qui y étaient attachés. » <https://capbel.monsite-orange.fr/page2/index.html> [consulté le 29 mai 2021].

<sup>99</sup> De nos jours Sainte-Marie fait partie de la commune de Capesterre-Belle-Eau.

<sup>100</sup> Georges-Henri Baramble, dit Joby. <https://jobybara.monsite-orange.fr/page6/index.html> [consulté le 29 mai 2021].

Document 15. *Les armes des Boisseret à Capesterre, en Guadeloupe* (Cl. J.-P. Chevalier)



#### 2.4. Les Anglais attaquent et dévastent l'Anse à la Barque.

En 1691, les Anglais, commandés par Christopher Codrington, débarquent à l'Anse à la Barque dans le but de prendre la ville de Basse-Terre en l'attaquant par le nord. Les Français résistent. « *Les Anglais poussèrent aussi en avant, en laissant pour trace de leur passage, le pillage, l'incendie et la dévastation.* »<sup>101</sup> Finalement, devant l'arrivée de renforts venus de la Martinique les Anglais repartent, mais « *Les bourgs de Basse-Terre, de Saint-François, du Baillif avaient été incendiés [...]. Toutes les habitations aux environs de Basse-Terre avaient été saccagées, pillées et les bâtiments livrés aux flammes.* »<sup>102</sup>

En 1703, lors de la guerre de Succession d'Espagne, le fils Codrington, Christopher junior, attaque à son tour, le 7 mai. Vieux-Habitants est pillée et incendiée par les Anglais lors de leur retraite<sup>103</sup>. Charles François Machault de Bellemont, gouverneur général des

<sup>101</sup> J. Ballet, *La Guadeloupe, 1625-1715*, p. 301.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 348-349.

îles d'Amérique, écrit au roi : « *ils ont brûlé le bourg et quelques églises et les cannes de sucre ce qui cause la ruine de plusieurs habitants* ». <sup>104</sup>

Après les pillages et incendies de 1691 et 1703, on peut penser qu'Ambroise Gervaise est au nombre de ces habitants ruinés et que son domaine a terriblement souffert. Sa plantation avec sa sucrerie et son indigoterie ont-elles été détruites par les Anglais lors de leurs ravages en 1691 ? Ambroise et sa maisonnée ont-ils pu fuir ? Pour aller où ?

### III. Mais qu'est devenu Ambroise Gervaise le fils de Louis ?

Le recensement postérieur, en 1687, dénombre 8 698 habitants pour la Guadeloupe seule, dont 3 546 blancs, 4 582 noirs et 170 métis. En 1701, les blancs n'étaient guère plus nombreux, 4 028 recensés, tandis que le nombre total d'esclaves avait considérablement augmenté : 7 143, de même que le groupe des mulâtres, noirs libres et métis <sup>105</sup>. La société coloniale fondée sur l'esclavage s'intensifiait et la proportion d'esclaves augmentait.

#### 3.1. Colons, engagés, « sauvages », esclaves, métis et noirs libres

Le recensement de 1701 dénombre ainsi la population : 22 religieux ; 649 hommes armés ; 121 infirmes ; 663 garçons armés ; 701 garçons au-dessous de 12 ans ; 709 femmes ; 339 filles à marier ; 714 filles au-dessous de 12 ans ; soit un total de 3 918 colons blancs auquel s'ajoutaient 110 engagés <sup>106</sup>.

« *Les colons blancs proviennent de toutes les régions de France : le Père Labat mentionne des Normands (de Dieppe), des Gascons, un Parisien, et appartiennent à divers milieux.* » <sup>107</sup> Les colons agriculteurs sont les plus nombreux. Le père Labat fait référence à la fortune du fils de Charles Houël : « *il possède toutes les terres situées entre la Rivière Salée et la rivière à Goyaves.* » <sup>108</sup> L'autre fils de Charles, Houël de Varenne, « *peut équiper deux grandes pirogues avec « plus de trente hommes blancs et noirs qui étaient tous bien armés. Ce sont évidemment les engagés et les esclaves qui composent cette suite seigneuriale.* » <sup>109</sup> À côté des colons agriculteurs paysans, les îles comptent une population d'aventuriers, des chasseurs : les boucaniers et des marins, les flibustiers, plus ou moins marchands, contrebandiers et pirates. « *Le Père Labat nous donne à entendre, que l'activité des flibustiers est de plus en plus subordonnée aux intérêts des bourgeois ou armateurs* » <sup>110</sup>. Armateurs, bourgeois, flibustiers, colons forment donc une société intégrée dominant les esclaves, mais aussi les engagés.

« [Ils] étaient surnommés les trente six mois, en raison à leur engagement de trois ans. L'engagiste, établi aux Antilles, faisait venir un engagé en lui

<sup>104</sup> Ch.-F. Machault de Bellemont, *Lettre au Roi*, 9 juin 1703, 3eme feuillet.

<sup>105</sup> J. Ballet, *La Guadeloupe, 1625-1715*, p. 332.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> J. Adélaïde, « La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17<sup>e</sup> siècle », p. 22-28.

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> *Ibid.*

payant le voyage. Au bout de ses trois ans, l'engagé, s'il avait survécu aux dures conditions de vie, était libéré de sa dette et recevait un petit pécule qui lui permettait de s'installer à son tour en achetant une « habitation » (ce qu'on appelle souvent une « plantation ») ou bien de retourner chez lui. En fait, il ne pouvait acheter une habitation qu'au début de la colonisation, quand il y avait encore des terres non concédées [...]

On connaît surtout les contrats d'engagements faits devant les notaires des ports (Dieppe, La Rochelle, Nantes par exemple), mais Pierre Bardin a trouvé récemment au Minutier central une série de contrats passés à Paris en 1662 par la famille Houël et Boisseret, alors "seigneurs propriétaires de la Guadeloupe", et concernant des compagnons charpentiers, pâtissiers et confiseurs »<sup>111</sup>.

L'Ambroise Gervaise recensé en 1671 à la tête d'une habitation l'Anse à la Barque près de la paroisse de Vieux-Habitants est-il un ancien engagé, ayant signé contrat en 1667, l'année du jugement condamnant l'agresseur du curé Le Petit à Herblay ? La chronologie le permettrait, car plus de trois années se seraient écoulées depuis la condamnation prononcée par le bailli de Montmorency. Mais on voit mal comment il aurait eu le temps de réunir le pécule nécessaire en une année après l'engagement et de s'établir avec femme, enfants, domestiques et esclaves. Son épouse Isabelle Lucas n'est pas signalée comme mulâtresse, elle est peut-être issue de la famille des colons nommés Lucas. Si cet Ambroise Gervaise est bien celui qui est parti d'Herblay en 1667, il faut alors supposer que les seigneurs Jean Bochart de Champigny et son épouse Madeleine lui ont donné de quoi s'établir dans l'île à la tête d'une habitation, ce qu'on appelle ailleurs une plantation avec domesticité et main-d'œuvre servile.

Un « sauvage » est recensé dans l'habitation d'Ambroise Gervaise à l'Anse à la Barque. Nous savons que quelques Amérindiens caraïbes survécurent en Guadeloupe après les massacres par les Européens, le plus souvent des individus isolés<sup>112</sup>. En 1671, le mulâtre présent à l'habitation d'Ambroise Gervaise est probablement le contremaître<sup>113</sup>. Il fait partie de ceux que l'on appelle les libres de couleur qui ont été affranchis par leur maître, en particulier les enfants issus d'un père blanc et d'une mère esclave. Un processus d'affranchissement qui devient plus difficile à la fin du siècle, le Conseil de la Guadeloupe du 1<sup>er</sup> juin 1680 stipulant que désormais tous les enfants nés de négresses esclaves seront nés esclaves<sup>114</sup>. Alors qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle l'affranchissement était le fait des propriétaires, il devient de plus en plus contraint par la réglementation. Ainsi, après l'attaque anglaise de 1691, Machault de Bellemont, le gouverneur général des Iles d'Amérique, doit s'adresser au roi pour demander l'affranchissement des esclaves qui ont combattu aux côtés des colons<sup>115</sup>. En Guadeloupe, le recensement de 1701 distingue 88 *mulâtres, nègres et sauvages libres*, 123 *mulâtresses, négresses et sauvagesses libres* et

<sup>111</sup> B. Rossignol, 1991.

<sup>112</sup> <https://www.geo.fr/histoire/massacres-par-les-europeens-qui-etaient-les-amerindiens-kalinagos-195006>

<sup>113</sup> V. Cousseau, « La famille invisible » p. 41-67.

A.-A. Louis, *Les libres de couleur en Martinique des origines à 1815...*

<sup>114</sup> L. R. Abénon, *La Guadeloupe de 1671 à 1759*, t. 2.

<sup>115</sup> ANOM C8 A 15 F 20, Ch.-F. de Machault de Bellemont, *Lettre au Roi*,

246 enfants de ceux-ci<sup>116</sup>. Les réglementations visent à limiter le nombre de ces libres de couleur et à renforcer les ségrégations fondées sur la couleur de la peau. Ainsi, le recensement postérieur de 1701 comptabilise ensemble les esclaves, qu'ils soient noirs ou métissés. Il dénombre 2 489 nègres et mulâtres esclaves, 2 433 négresses et mulâtresses esclaves et 2 221 enfants de ceux-ci<sup>117</sup>.

L'espérance de vie d'un enfant né esclave est fort limitée<sup>118</sup>. « Environ deux tiers des esclaves nés aux îles meurent avant 10 ans et [...] passé cet âge, un sur deux semble atteindre 50 ans »<sup>119</sup>. Une telle mortalité exprime l'extrême dureté de leur condition. Jacques Adelaïde rappelle ces propos de Colbert : « il n'est rien qui contribue davantage à l'augmentation de la colonie et à la culture des terres que le laborieux travail des nègres ». L'état descriptif envoyé à Colbert fin 1671 dénombrerait chez le maître de case Ambroise Gervaise à l'Anse à la Barque : 8 négresses et 10 négrillons, selon la transcription de Bernadette et Philippe Rossignol. L'absence d'esclaves masculins dans cet inventaire interroge. Ont-ils été oubliés ? Dans cette habitation on recense en même temps 2 chevaux, 4 cavales (juments), 11 bœufs et 8 vaches. Ce nombre d'animaux de trait doit correspondre à un nombre d'adultes relativement important, probablement bien plus que les 3 adultes masculins explicitement dénombrés (Gervaise, un mulâtre, un sauvage). Ambroise Gervaise possède et exploite probablement plusieurs esclaves noirs masculins oubliés ou non déclarés dans le rôle de 1667. Lucien Abénon globalise : Ambroise Gervaise a dix-huit esclaves noirs.<sup>120</sup>

### 3.2. L'imbroglie des deux Ambroise

Nous nous sommes interrogés sur l'adjonction du mot Désormeaux au patronyme d'Ambroise Gervaise dans le recensement de 1671 en Guadeloupe et nous avons conclu à la lecture du terrier qui accompagne le recensement nominatif qu'il s'agit très probablement d'Ambroise Gervaise ayant fui Herblay en 1667. Nous avons fait une autre découverte : l'existence attestée dans les registres paroissiaux d'Herblay de deux Ambroise Gervaise.

Notre héros Ambroise Gervaise, le fils de Louis, est enregistré sur la table des baptêmes de la paroisse d'Herblay en 1642. Un autre Ambroise Gervaise, fils de Michel, le frère de Louis, enregistré sur la table des baptêmes de 1652<sup>121</sup>, est son cousin, de dix ans son cadet. Dans les cahiers de la paroisse d'Herblay, nous n'avons trouvé trace que d'un seul acte d'inhumation concernant un Ambroise Gervaise à Herblay, il est daté de 1697.<sup>122</sup>

Il y est écrit : « Le 31 août a Esté Inhumé au Cimetière le Corps d'Ambroise Gervaise home aagé d'environ 45 ans après avoir reçu Les Sacremens ». S'agit-il d'Ambroise

<sup>116</sup> J. Ballet, *La Guadeloupe, 1625-1715*, p. 332

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> M. Cottias, Mortalité et créolisation sur les habitations martiniquaises du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>119</sup> Fr. Régent, Approche démographique de la population servile en Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime.

<sup>120</sup> « Chez Ambroise Gervaise [...] où à côté de 18 esclaves et d'un mulâtre, il y a un sauvage. »

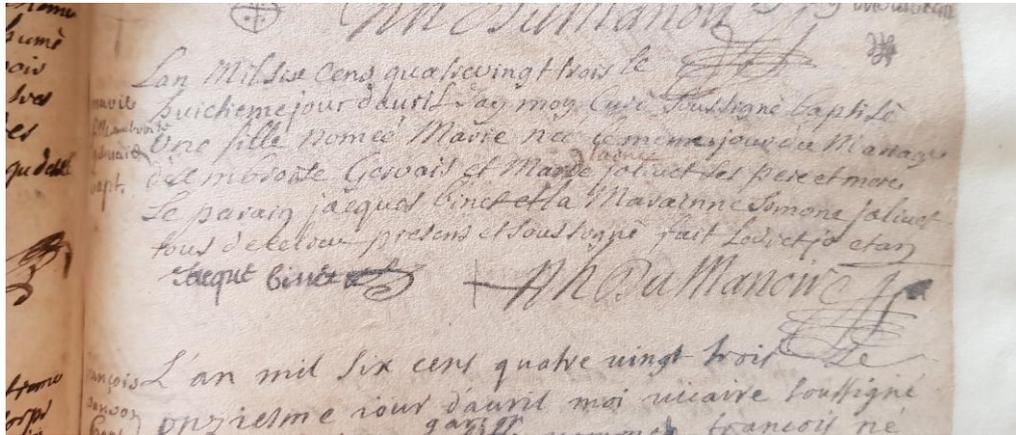
L. Abénon, *La Guadeloupe de 1671 à 1759*, t.1, p. 57.

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> A.D.V.O.

Gervaise, fils de Louis qui serait revenu de Guadeloupe et qui aurait alors 55 ans ? Cela semble peu probable, d'autant que la référence à un âge de 45 ans correspond à Ambroise Gervaise fils de Michel, baptisé en 1652.

Document 16. *Extrait du registre paroissial d'Herblay en 1697. On y note l'inhumation d'un nommé Ambroise Gervaise âgé de 45 ans. (A.D.V.O. 3 E892)*



L'hypothèse d'un seul Ambroise Gervaise présent à Herblay après le départ du fils de Louis en 1667, est confortée par divers actes de baptême et de mariage qui ne précisent plus *fils de Louis* ou *fils de Michel*. Alors qu'en 1667, le jugement qui condamnait le meurtrier de l'agression du curé Le Petit spécifiait qu'il s'agissait du fils de Louis, par la suite les registres paroissiaux d'Herblay parlent d'Ambroise Gervaise sans plus de précision, comme s'il n'en restait plus qu'un. Le premier document sans mention du prénom du père de l'Ambroise concerné date de 1683 et est signé du curé Nicolas Henriart du Manoir<sup>123</sup>. Nous pouvons y lire :

« L'an mil six cens quatre vingt trois le huitième jour d'avril J'ay moy Curé Soussigné baptisé une fille nomée Marie née le même jour du Mariage d'Ambroise Gervais et Marie (l'ainée ?) Jolivet ses père et mère.

Le parain Jacques Binet et la Maraine Simone Jolivet tous de ce lieu présens et soussigné fait loi [fait état ?]

Signé Jacquet Binet le parrain et N. H. Du Manoir le curé<sup>124</sup>

Curieux acte qui enregistre simultanément le baptême de la petite Marie et le mariage de ses parents. On peut se perdre en conjectures sur cette coïncidence. Mais nous notons qu'il n'y est pas précisé si cet Ambroise Gervaise est le fils de Louis ou le fils de Michel, alors qu'auparavant il était précisé dans les actes de baptêmes comme dans le jugement du bailli de Montmorency le prénom du père de chaque Ambroise. Faisons donc l'hypothèse qu'après l'exil en Guadeloupe du fils de Louis en 1667 ce dernier n'est plus réapparu à Herblay et qu'il n'y avait désormais qu'un seul Ambroise Gervaise à Herblay. Ce serait donc le fils de Michel qui aurait été marié le 8 avril 1683 avec Marie Jolivet, le

<sup>123</sup> Wikipédia : église Saint-Martin d'Herblay [consulté le 29 mai 2021].

<sup>124</sup> Registres paroissiaux d'Herblay consultés aux Archives municipales.

jour même où Marie Jolivet accouchait d'une petite Marie Gervaise. Ensuite ce couple a une petite Charlotte Gervaise baptisée le 24 mars 1693. Enfin, ce serait à nouveau très probablement ce cousin, Ambroise, le fils de Michel, qui serait inhumé à Herblay le 30 août 1697. L'acte d'inhumation, précise en effet qu'il a environ 45 ans<sup>125</sup>, ce qui correspond bien au fils de Michel né en 1652. Nous n'avons donc plus aucun signalement de notre héros, Ambroise, le fils de Louis Gervaise après son recensement comme propriétaire en Guadeloupe en 1671.

### 3.3. Des descendants d'Ambroise Gervaise en Guadeloupe ?

Nous n'avons pas trouvé trace de son mariage avec Isabelle Lucas, le registre paroissial de Capesterre ne mentionnant les mariages qu'à partir de 1671<sup>126</sup>. Pas plus de trace des baptêmes de ses enfants ou de son inhumation dans les registres paroissiaux de Guadeloupe qui ont été conservés<sup>127</sup>. À défaut, nous avons recherché la présence du patronyme Gervaise, méthode excluant une éventuelle descendance féminine qui aurait perdu le patronyme. On peut alors noter qu'en 1903 un M. Gervaise, instituteur de 1<sup>ère</sup> classe est chargé de direction d'école primaire à Capesterre<sup>128</sup>.

Autre approche : l'exploitation des fichiers des patronymes des nouveau-nés recensés à l'état civil. Le nom de famille Gervaise fait partie des patronymes peu répandus, il est néanmoins présent en Guadeloupe au XX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord on relève cinq nouveaux-nés nommés Gervaise dans la période 1891-1915 ; par ordre décroissant du nombre de naissances à Capesterre-Belle-Eau, à Pointe-à-Pitre et à Morne-à-l'Eau, puis une naissance à Saint-Claude entre 1916 et 1940. Ensuite, aucune naissance n'est enregistrée sous le nom de famille Gervaise, ni 1941 et 1965, ni entre 1966 et 1970. Absence de filiation masculine transmettant le patronyme ?

Enfin, on notera qu'en Guadeloupe aucun toponyme contemporain d'habitation, de ravine ou de morne ne fait référence à Gervaise, alors que nombreux sont les endroits qui portent les noms des premiers colons. Ambroise Gervaise a-t-il eu une fin précoce et tragique lors des débarquements des Anglais à l'Anse à la Barque ? On peut ainsi imaginer qu'après que les Anglais aient détruit son habitation il ait rejoint les Boisseret à Capesterre auprès de qui il avait commencé ses aventures dans les Îles. Quant aux descendants des Boisseret, ils continueront à traverser l'Atlantique. En 1706, Jacques-Charles Bochart épouse la fille de Louis Boisseret, en 1721 il est gouverneur de la Martinique, et en 1728 de l'ensemble des Antilles françaises ce jusqu'en 1745.

<sup>125</sup> ADVO 3 E 89 2.

<sup>126</sup> Fr. Régent, *Les Maîtres de la Guadeloupe*.

<sup>127</sup> Les registres de baptême et de mariage sont consultables en ligne. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il est fait mention du mauvais état des registres paroissiaux ou de leur disparition : ceux de Vieux-Habitants antérieurs à 1691 ont disparu après l'arrivée des Anglais.

<sup>128</sup> *Annuaire de la Guadeloupe et des dépendances, année 1903*, p. 139.

Il n'y a pas d'état religieux pour Baillif aux Archives départementales de la Guadeloupe, pour la période 1667-1697. L'église paroissiale de Baillif construite en 1669 a été détruite lors de l'attaque anglaise de 1703. On peut consulter le registre des baptêmes de Basse-Terre, la ville voisine, mais on ne trouve pas de baptisé nommé Gervaise dans les registres de 1667 à 1697. À Capesterre, pas de trace de Gervaise dans les états de 1667 à 1697.

## Les horizons des Herblaysiens au XVII<sup>e</sup> siècle

Géographes de formation, en suivant les péripéties de Thomas Le Petit, d'Ambroise Gervaise, de Madeleine Houel et des siens, nous avons découvert quelques traits originaux d'Herblay au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans ce village de quelques centaines de « feux », certains habitants sont proches d'un curé fort pieux, quasi janséniste, d'autres, en particulier ceux proches du seigneur laïc, ont une pratique religieuse moins régulière. La violence y est de mise, allant de la dispute de voisinage jusqu'aux assassinats. Les études des tabellions et officiers de justice devaient être encombrées par les nombreux recours et procès concernant le partage de la rente féodale. La dîme est assise sur les récoltes en blé, l'élevage des agneaux, les cultures maraîchères et le vin. Les carrières, les transports, les nourrices et le logement de mousquetaires diversifient les ressources.

Ceci s'explique par la proximité économique et intellectuelle du Parisien avec la capitale. Madeleine et Bochart ont été baptisés puis mariés à Paris où ils ont des logis. Ces familles d'officiers du Parlement de Paris forment un réseau tantôt proche de la Cour, tantôt frondeur. La noblesse de robe propriétaire de ces charges possède des résidences proches de Paris et des fiefs dont ils prennent le nom, tels les d'Herblay, de Théméricourt ou les de Champigny. L'archevêché de Paris et l'abbaye de Saint-Denis font eux aussi peser leur empreinte foncière, dîmière et spirituelle sur le Parisien et Thomas Le Petit, curé de la paroisse, se concertent avec les autres docteurs de l'université de Paris pour répondre à l'archevêque. En suivant les aventures de Thomas Le Petit, nous avons aussi rencontré des habitants de La Frette, de Cormeilles, quelques-uns d'Argenteuil ou de Montmorency. La lecture des factums nous conduit parfois à Pontoise ou à Conflans, définissant les contours d'un petit pays familial des Herblaysiens s'étendant de l'île de la Cité à Pontoise.

Prolongeant ce pays proche, l'axe séquanien est parcouru par des marchands que l'on voit faire halte à l'église d'Herblay. La Normandie est la province proche, Bochart en a été l'intendant, le père de Madeleine est inhumé à Gournay et les Boisseret sont d'abord une famille d'armateurs d'Honfleur, avant de devenir seigneurs propriétaires de la Guadeloupe.

Les premiers colons français des Antilles sont partis de Dieppe, du Havre ou de Honfleur, premiers ports français à s'insérer dans la traite africaine. La façade de la Manche donnait aux habitants du Bassin parisien une ouverture sur le monde. Au grand large, nous avons fait connaissance, grâce aux factums, de deux prisonniers espagnols sur un navire marchand basque et de capitaines hollandais, sans parler des Anglais qui par la suite ruinèrent une partie de la Guadeloupe. Ambroise Gervaise, Charles d'Herblay, Jacques de Théméricourt et la population du petit village d'Herblay participent ainsi du grand mouvement transocéanique du XVII<sup>e</sup> siècle. Un monde d'armateurs, de flibustiers et de colons esclavagistes qui fournissent tabac, sucre et fortune à certains. Richesses issues de contrées lointaines, tandis que l'économie locale, majoritairement frumentaire, reste sous la menace de famines récurrentes.

&&&&&

## Sources et bibliographie

### Archives municipales d'Herblay-sur-Seine

Registres paroissiaux, années 1642, 1652, 1683, 1690.

### Archives départementales du Val-d'Oise

C 2/5 – Herblay. 12 novembre 1781, plan d'intendance. [Consultable en ligne].

3 E 89 2, « Registre des Baptêmes », Herblay (1696-1702) », année 1697. [Consultable en ligne].

3 J 1-46, « Fond Léon Janrot ».

3 J 19 Un curé d'Herblay au XVII<sup>e</sup>.

3 J 20 Conflit au sujet de la dîme d'Herblay en 1676.

### Archives départementales de l'Essonne

E/3934, « Documents notariés, Titres féodaux et de famille, 1561-1770 ».

### Archives départementales de Guadeloupe

AD971 – E, Actes de baptêmes et de mariage. [Consultable en ligne].

1 J 219 « Trois lettres autographes de Madeleine Boisseret d'Herblay ... » ; « Une lettre d'Herblay Saint-Julien... », 1662.

### Archives Nationales

MC/ET/LXXXV/184, Minutes et répertoires du notaire Jacques Lebeuf ; (27 juillet 1655 - 10 juillet 1681, « Contyrat de mariage entre Bochard de Champigny et Madeleine Houel veuve Boisseret », 1663.

MC/ET/LXXXV/190, Minutes et répertoires du notaire Jacques Lebeuf, (27 juillet 1655 - 10 juillet 1681, « Contrat de mariage entre Jean Bochard [...] et Marie-Madeleine Chaspoux », 1666.

Y//226-Y//230, Châtelet de Paris, Insinuations, « Contrat de mariage, Charles de Boisseret [...] et Jacqueline Mallet de Graville », 1672. « Acte de mariage, Charles Vallois [...] et Jeanne Ruau [...] », 1672. Donation, « Jacques de Bantot [...] à Jean de Boisseret », 1675.

### Archives nationales d'Outremer

ANOM G1 469, Recensement, « *Rolles de l'esquade de Phelippes Lebrun fait le premier jour d'aoust 1664 qui commence à la Grande Rivière et finit à la Barque* », 1664. [Consulté le 25 05 2021 sur ghcarai.be.org]

ANOM GI-470, « Dénombrement général des habitants en l'île de la Guadeloupe, Grande-Terre et Saintes de 1671 », 1672.

ANOM C8 A 15 F 20, Machault de Bellemont (Charles François de) gouverneur général des îles d'Amérique, *Lettre au Roi*, 9 juin 1703. [Consultable en ligne]

### Bibliothèque nationale de France

FRBnF33719585, « Arrêt du parlement en faveur de Madeleine Houel, vve de Jean Boiffret, qui la maintient en la possession des greffes des notifications des bailliages et élections de Gien, Loches et Etampes, comme héritière de Jacques Le Prévost Sr d'Herbelay. » 1655.

FRBnF36740526, « Factum pour Maistre Berthelemy Maquere Prestre, Vicaire de l'Eglise d'Herblay, demandeur & accusateur. Contre Magdelaine Hoüelle veuve de defunt Maistre Jean Boisseret, vivant Correcteur des Comptes, & Louïs Gervaise son Closier deffendeurs & accusés », vers 1660.

FRBnF36769051, « Factum pour Me Thomas Le Petit, Docteur en Théologie de la faculté de Paris, & curé de l'Eglise d'Herblay demandeur & accusateur. Contre Madeleine Houelle, veuve du defunt Maistre Jean Bosseret, vivant Correcteur en la Chambre des Comptes, & Louys Gervaise, son Closier, deffendeurs & accusez, vers 1660.

FRBnF30794702, Requête de M. Le Petit docteur en théologie de la faculté de Paris et curé d'Herblay présentée à Monseigneur l'Archevêque de Paris, le 27 novembre 1665.

FRBnF36737926, « Factum pour Maistre Thomas Le Petit Prestre. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Curé d'Herblay : Touchant l'assassinat commis en sa personne le soir du Mardy premier mars, jour de Carnaval », 1666.

FRBnF NAF 2434, « Factum pour Étienne Bellocq, Capitaine de Navire & Marchand Basque du lieu de Siboure, près Saint Jean de Luz. Contre Messire Charles de Boisseret, Seigneur d'Herbelay cy-devant Gouverneur de partie de l'Isle de la Guadeloupe, & la Dame, sa mere, propriétaire de la-dite partie. », 1666. Département des manuscrits, collection de copies et extraits des registres du Parlement de Paris des principaux procès criminels, etc., formée en grande partie par MM. De Verthamon, puis par le procureur-général Joly de Fleury. Recueil de factums imprimés, vue n°167r *et sq.* [Consultable sur Gallica].

FRBnF36765051, « Factum pour Maistre Thomas le Petit, Prestre, Docteur en théologie de la Faculté à Paris & Curé d'Herblay contre Messire Jean Bochard, Sieur de Champigny, & Dame Magdelene Hoüelle son épouse », circa 1667.

FRBnF36720471, « Factum pour Messire Jean de Boisseret, Ecuyer, Marquis de Sainte Marie, Charles-Louis & Charles de Boisseret Parties intervenantes, Defendeurs et Demandeurs Contre Marie Macaire, Demanderesse & Defenderesse Et contre & Monsieur le Procureur Général », 1669.

FRBnF 33743518, « Ordonnance du Bureau des finances concernant les particuliers des villages de Certrouville, la Frette, Herbelay, Conflans-Sainte-Honorine qui ont encombré par des constructions ou des plantations les bords de la Seine », 1672.

FRBnF3676505, « Factum pour Maistre Thomas le Petit, Prestre, Docteur en Théologie de la Faculté à Paris, & Curé d'Herblay contre Messire Jean Bochard, Sieur de Champigny, & Dame Magdelene Hoüelle son épouse », 12 septembre 1679.

FRBnF367929, « Factum pour M. Thomas Le Petit, Prestre, Docteur de Paris, & Curé d'Herbelay, Defendeur & Demandeur. Contre les Religieux, Prieur & Convent de S. Denis en Franc en Defendeurs & Demandeurs », 1681.

FRBnF33714163, « Arrest du Grand Conseil du Roy, rendu en faveur des Religieux de l'Abbaye Saint Denis en France contre Maistre Thomas le Petit Curé d'Herbelay, & Louïs Prestel », 1682.

FRBnF36733168, « Lettre de Monsieur de Boisseret, Marquis de Sainte-Marie, à Madame Houël », (Succession du sieur Houel, hiver 1882-83).

## Bibliographie

Anonyme, *Annuaire de la Guadeloupe et des dépendances, année 1903*, Basse-Terre : imprimerie du gouvernement.

Abénon Lucien, *La Guadeloupe de 1671 à 1759. Étude politique économique et sociale*, L'Harmattan, t. 1, 1987.

Adélaïde Jacques, « La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, d'après les « Voyages aux Isles d'Amérique » du R. P. Labat. Deuxième partie ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (3-4), 1964.

Ballet Jules, *La Guadeloupe, 1625-1715*, 3 vol., Basse-Terre : imprimerie du gouvernement 1896. [Consultable sur [issuu.com](http://issuu.com)].

Bardin Pierre, Rossignol Bernadette et Rossignol Philippe, *Grabuge à la Guadeloupe, Houel et les Boisseret*. [Consulté le 15 05 2021 sur [ghcaraibe.org](http://ghcaraibe.org)].

Besnard Antonin *Être missionnaire carme aux Antilles (1646-1699) : d'après la correspondance de la province de Touraine*, mémoire de master, Rennes 2, Haute-Bretagne, 2014, consultable sur tel archives-ouvertes.fr.

Bornier Philippe, *Conférence des ordonnances de Louis XIV... sur le commerce*, Extrait des Registres de Parlement, tome 2, tit. IV *Des Sociétés*, Paris, Libraires Associés, 1719. [Consultable sur Gallica].

Bréard Charles, *Vielles rues et maisons de Honfleur du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Honfleur : A. Satie, 1900. [Consultable sur Gallica].

Cousseau Vincent, « La famille invisible. Illégitimité des naissances et construction des liens familiaux en Martinique (XVII<sup>e</sup> siècle - début du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Annales de démographie historique*, n° 122, p. 41-67, 2011. [Consultable sur cairn.info].

Cottias Myriam, « Mortalité et créolisation sur les habitations martiniquaises du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Population*, 44<sup>e</sup> année, n°1, p. 55-84, 1989.

Delobette Edouard, 2005, *Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830*, thèse, Université de Caen, 2002. [Consultable sur hal.archives-ouvertes.fr].

Du Puis Matthias (R. P.), *Relation de l'establissement d'une colonie française dans la Guadeloupe, isle de l'Amérique, et des mœurs des sauvages*, Caen : Marin Yvon, 1652, réédition 1972, Basse-Terre : Société d'histoire de la Guadeloupe.

Du Tertre Jean-Baptiste (R.P.), *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, Paris : Thomas Jolly, 1667. [Consultable sur Gallica].

Eccles William John, « Bochart de Champigny, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval, 2003. [En ligne, consulté le 14 mai 2020].

Forget Gilbert, *Herblay*, Vauréal: imp. J. Basuyau, 1974.

Fortin Jacques, « Les Récollets au Québec, », Québec : *La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire*, juin 2007.

Gaucher de Sainte-Marthe, Pierre, *L'Etat de la cour des Roys de l'Europe*, Paris : Jean Guignard, 1670.

Goddet-Langlois Jean et Denise, *La vie en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle*, Fort-de-France : Exbrayat, 1991.

Guilbaud, (abbé), *Les étapes de la Guadeloupe religieuse*, Basse-Terre : Imprimerie catholique, 1935.

Hatzenberger Françoise, « Paysage de la Guadeloupe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le poète créole Léonard », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 83, n°310, 1<sup>er</sup> trimestre 1996, p. 61-82. [Consultable sur Persée.fr].

Janrot Léon, *Le village d'autrefois, Herblay. Essai d'histoire locale*, Paris : Société moderne d'édition, 1927.

Labat Jean-Baptiste (le Père), *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitans anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés... le commerce et les manufactures qui y sont établies...*, 8 vol., Paris : J.-B. Delespine, 1742. [Consultable sur Gallica].

Lafleur Gérard, « Les Protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, (71-72-73-74), 1987.

Lebel Anne, Garnier Dimitri et Eugène Jacqueline, *Guide de généalogie familiale en Guadeloupe*, Conseil Général de la Guadeloupe - Direction des Archives Départementales, réédition 2015.

- Lebel Germaine, *Catalogue des Actes de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, imp. administrative centrale, 1935.
- Lebeuf Jean (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris : Prault père, 1754-1758, 15 vol. édition 1883. [Consultable sur Gallica]
- Louis Abel Alexis, *Les livres de couleur en Martinique des [origines à 1815 L'entre-deux d'un groupe social dans la tourmente coloniale]*, Université Schoelcher, thèse 2011, Paris : L'Harmattan, 2012, 3 vol. [Consultable sur Gallica].
- Leclerc Jean-Claude, Rossignol Bernadette et Philippe, *Les Bochart de Champigny de la Bourgogne aux Antilles puis dans l'Eure, Documents*. [Consulté le 15 05 2021 sur ghcaraibe.org].
- Louis Abel Alexis, *Les livres de couleur en Martinique des origines à 1815. L'entre-deux d'un groupe social dans la tourmente coloniale*, Université Schœlcher, thèse 2011, Paris : L'Harmattan, 2012, 3 vol.
- Lefeuvre Charles, *Le Tour de la vallée. Histoire et description de Montmorency, Enghien-les-Bains, Napoléon-Saint-Leu*, Paris : Dumoulin, 1856. [Consultable sur Gallica].
- Régent Frédéric, « Approche démographique de la population servile en Guadeloupe à la fin de l'ancien régime », *Annales de démographie historique*, n° 119, p. 5-25, 2010.
- Régent Frédéric, *Les Maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves. 1635-1848*, Paris : Taillandier, 2019. [Consultable sur cairn.info].
- Rivière-Ouelle, *site Internet de la Municipalité de Rivière-Ouelle*, Canada. [Consulté le 13 mai 2021].
- Rocheffort Charles de, *Histoire naturelle et morale des isles Antilles de l'Amérique*, Rotterdam : Arnould Leers, 2<sup>e</sup> édit., 1665. [Consultable sur Issuu.com].
- Rossignol Bernadette, « Sources de la Guadeloupe et dépendances à la Section Outre-Mer des Archives Nationales avant la Révolution », *Ve congrès national de généalogie*, Lyon, 1979. [Consulté le 25 05 2021 sur ghcaraibe.org].
- Rossignol Philippe et Bernadette, « À propos d'une liste d'habitants de la Guadeloupe datée du 30 octobre 1664. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 65-66, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trim. p. 25-76, 1985.
- Rossignol Bernadette, « Les départs vers les Antilles et les retours en métropole du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *XI<sup>e</sup> congrès national de généalogie*, Bordeaux, 1991. [Consulté le 24 05 2021 sur ghcaraibe.org].
- Rossignol Bernadette et Philippe, « L'hoste de Selorge de Montargis (Loiret) à Marie Galante et l'alliance Boisseret », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*. [Consulté le 15 05 2021 sur ghcaraibe.org].
- Roussier Paul, « Les habitants de Marie-Galante en 1665 », *Revue Historique des Antilles*, n° 1 p. 35-64, 1928-1931. [Consulté le 15 05 2021 sur ghcaraibe.org]
- Schnakenbourg Christian, « Le "terrier" de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle. », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 67, n°246-247, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, p. 37-54, 1980. [Consultable sur issuu.com].
- Vernier, Jules- Joseph, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Seine-Inférieure* », Rouen : Lecercf fils, 1905-1912.
- Viton de Saint-Allais Nicolas, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, tome 18, Paris, Librairie ancienne et moderne Bachelin-Deflorenne, 1878. [Consultable sur Gallica].